

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Crèche Collective « Les Frimousses »



Document annexé à la délibération n° 2022.09.08 du 26 septembre 2022.

Le Maire,
Régis LIGIER



Sommaire

- **Projet Social**
- **Présentation de la structure**
- **Projet éducatif**
- **Evaluation du projet d'établissement**
- **Annexe**

PROJET SOCIAL

Le territoire concerné : contexte géographique et institutionnel

Maïche est une commune du Département du Doubs située à 777 m d'altitude sur un plateau surplombant les vallées du Doubs et du Dessoubre, au milieu des prairies et des forêts. Sa position géographique à environ 10 kms de la frontière suisse lui permet d'avoir des relations privilégiées avec ses voisins helvétique.

Maïche est une ville moyenne de 4 369 habitants se répartissant sur 17.5 km², en plein essor grâce au dynamisme de son tissu économique, commercial, agricole, associatif, de ses possibilités touristiques, et de ses richesses naturelles et patrimoniales.

La Commune offre la quasi-totalité des services que l'on peut trouver en milieu urbain, tout en demeurant une localité à dimension humaine, au cœur d'une région essentiellement rurale.

L'activité industrielle est tournée vers l'horlogerie, la micromécanique, la galvanoplastie et le laquage. La présence, presque en centre ville d'une importante scierie, renforce l'identité forestière de la ville.

Maïche compte également plusieurs exploitations agricoles dont les activités essentielles sont l'élevage, la production laitière et pour certaine, le métier lié au cheval de trait comtois.

La zone d'attractivité de Maïche s'exerce sur une vingtaine de communes environnantes. Ce rayonnement est dû notamment à son dynamisme commercial, à ses entreprises, à ses établissements scolaires (3 établissements publics et privés d'enseignement général, de la maternelle à la 3^{ème}), à une vaste gamme de services sanitaires et sociaux réunis pour certains dans la Maison de Santé et dans un Pôle Famille, et à un tissu associatif très dense. Des activités culturelles et sportives très diversifiées sont proposées par ces associations et les structures municipales dans divers équipements de loisirs (complexe aquatique, gymnases, city stade, complexe sportif, courts de tennis, pistes de ski alpin et fond, randonnées...).

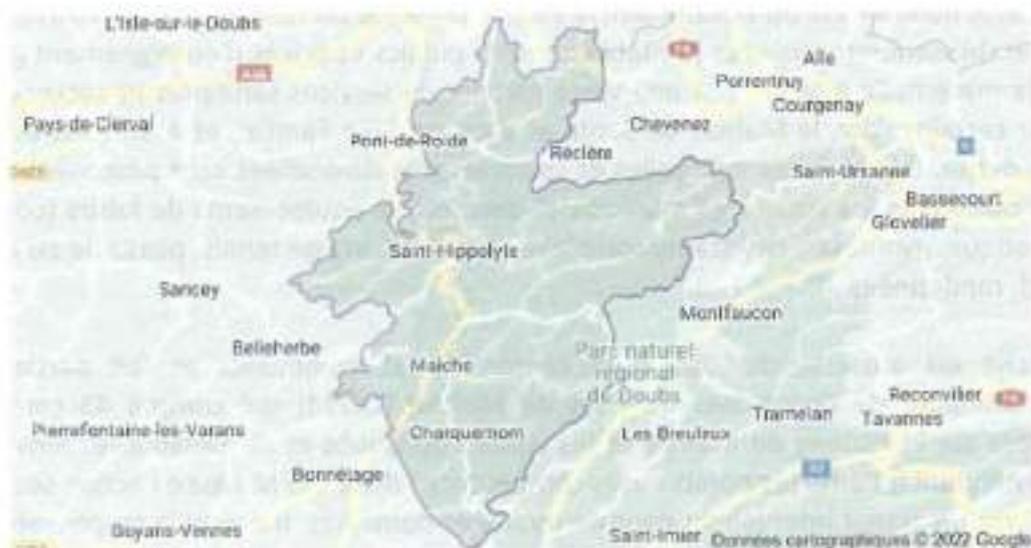
Maïche est aussi le chef-lieu d'un canton de 51 communes et fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM) qui compte 43 communes situées sur le Plateau de Maïche et les vallées du Doubs et du Dessoubre. (environ 19 000 habitants) Parmi les nombreuses compétences de la CCPM figure l'action sociale. Le SIAS est un acteur intervenant dans de multiples domaines. Il a ainsi la responsabilité du Relais Petite Enfance, lieu d'informations, de rencontres, d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance notamment et accueille en son sein une vingtaine d'organisme en permanence régulière tels que CAF, Pôle Emploi, CIDFF, France Service...

Le Pays Maïchois est situé en secteur frontalier, ce qui favorise l'arrivée d'une population nouvelle, créant des besoins et révélant des insuffisances sur le territoire, notamment pour l'accueil des jeunes enfants.

Maïche



Canton de Maïche



Communauté de Communes

Battenans-Varin	Indevillers
Belfays	Liebvillers
Bief	Maïche
Les Bréseux	Mancenans-Lizerne
Burnevillers	Montancy
Cernay-l'Eglise	Montandon
Chamesol	Mont-de-Vougney
Charmauvillers	Montécheroux
Charquemont	Montjoie le Château
Cour-Saint-Maurice	Orgeans-Blanchefontaine
Courtefontaine	Les Plains-et-Grands-Essarts
Dampjoux	Rosureux
Damprichard	Saint-Hippolyte
Les Ecorces	Soucle-Cernay
Ferrières-le-Lac	Les Terres de Chaux
Fessevillers	Thiébouhans
Fleurey	Trévillers
Fournet-Blancheroche	Urtière
Frambouhans	Valoreille
Glère / Vaufrey	Vaucluse
Goumois	Vauclusotte

Évolution de la population maichoise selon les données du dernier recensement 2019

La population totale s'élève à 4 369 au 1^{er} janvier 2022.

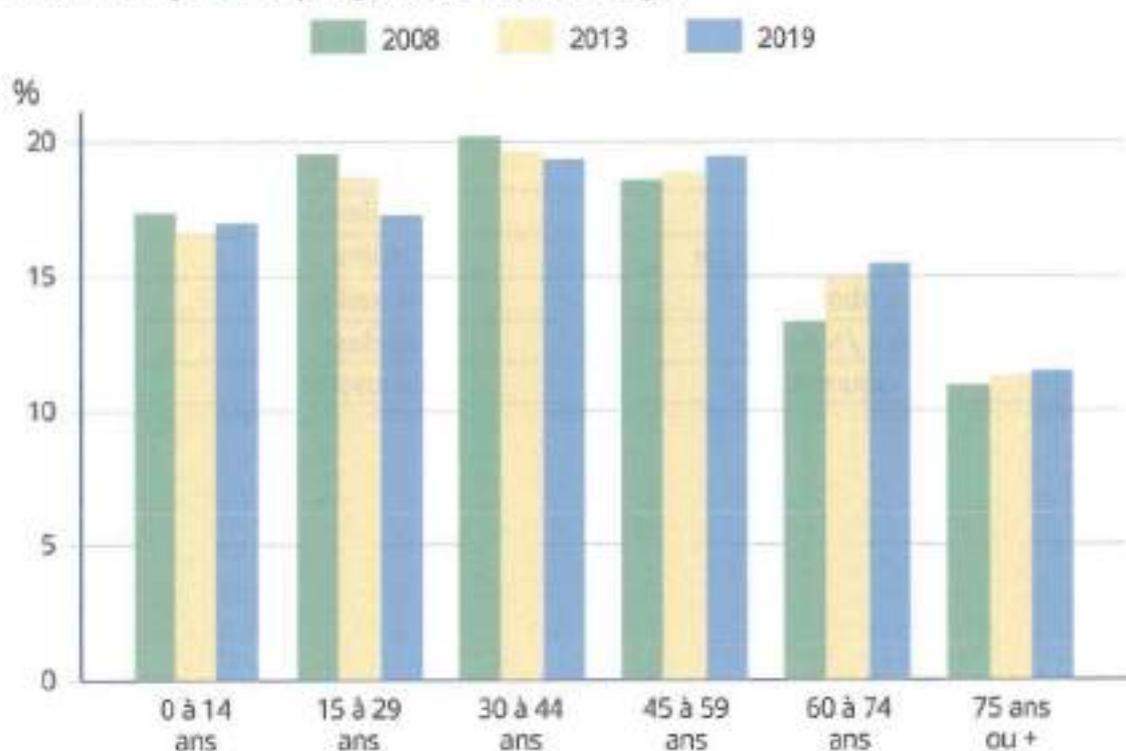
Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges () -

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4 179	100,0	4 282	100,0	4 266	100,0
0 à 14 ans	729	17,4	711	16,6	725	17,0
15 à 29 ans	816	19,5	801	18,7	738	17,3
30 à 44 ans	844	20,2	841	19,6	823	19,3
45 à 59 ans	778	18,6	808	18,9	827	19,4
60 à 74 ans	555	13,3	638	14,9	662	15,5
75 ans ou plus	457	10,9	484	11,3	491	11,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Couples - Familles - Ménages

Ménages selon leur composition

	Ménages selon leur composition						Population des ménages		
	Nombre de ménages								
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	1 871	100,0	1 978	100,0	2 045	100,0	4 023	4 137	4 135
Ménages d'une personne	674	36,0	780	39,4	875	42,8	674	780	875
Hommes seuls	265	14,2	323	16,3	315	15,4	265	323	315
Femmes seules	409	21,9	457	23,1	560	27,4	409	457	560
Autres ménages sans famille	47	2,5	41	2,0	25	1,2	109	106	50
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 150	61,5	1 158	58,5	1 145	56,0	3 239	3 251	3 210
Un couple sans enfant	542	29,0	542	27,4	450	22,0	1 123	1 099	900
Un couple avec enfant(s)	476	25,4	460	23,2	490	24,0	1 813	1 748	1 830
Une famille monoparentale	133	7,1	156	7,9	205	10,0	304	403	480

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

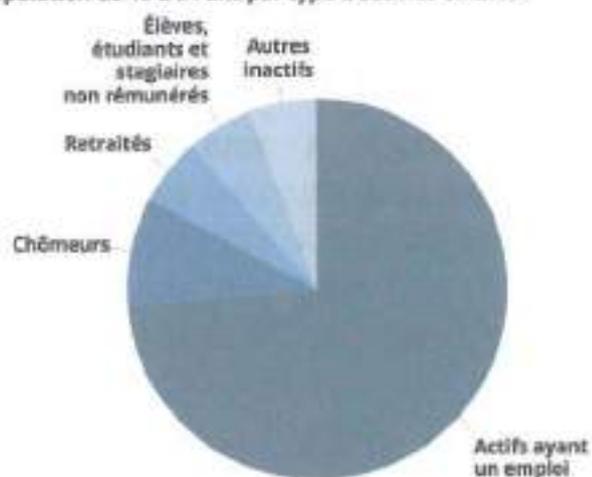
Composition des familles

	Composition des familles (-)					
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 158	100,0	1 163	100,0	1 150	100,0
Couples avec enfant(s)	476	41,1	460	39,5	490	42,6
Familles monoparentales	140	12,1	156	13,4	210	18,3
Hommes seuls avec enfant(s)	23	2,0	45	3,8	45	3,9
Femmes seules avec enfant(s)	117	10,1	111	9,6	165	14,3
Couples sans enfant	542	46,8	547	47,0	450	39,1

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Évolution de la population par catégorie socio-professionnelle

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019 () -

	Hommes Femmes		Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	1 615	1 915	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0	0,0	0,3	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	55	45	1,2	5,2	0,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	115	30	0,0	7,2	1,1
Professions intermédiaires	240	210	7,3	22,1	1,5
Employés	70	395	14,6	17,7	6,5
Ouvriers	580	455	26,8	42,8	11,4
Retraités	410	600	0,0	0,3	76,8
Autres personnes sans activité professionnelle	140	180	50,0	4,4	2,7

La ville de Maïche, territoire à dominante rurale s'emploie à développer son potentiel économique. Elle assume son rôle de bourg centre en proposant à l'ensemble du secteur une offre commerciale et de services importante, en abritant par ailleurs des services administratifs tels la Maison des Services, la Gendarmerie, La Poste, un Centre Médico-Social et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le commerce local couvre des secteurs variés permettant de répondre aux besoins des consommateurs. Trois moyennes surfaces sont implantées.

Le secteur bancaire et immobilier est particulièrement bien représenté. Maïche compte aussi une agence de voyage et un office du tourisme.

Les professionnels de santé :

On compte sur le secteur :

- 5 médecins généralistes et 1 médecine du travail
- 1 pharmacie
- 5 kinésithérapeutes
- 1 cabinet d'infirmières ADMR, 1 cabinet libéral, le SSIAD
- 2 ostéopathes à Maïche
- 2 podologues à Maïche
- 2 orthophonistes
- 1 sage-femme
- 4 dentistes et 1 orthodontiste
- 2 psychologues
- Centre de soins CMP du CHU de Novillars
- Centre de Guidance Infantile / Res'Ado Haut-Dous
- 2 sociétés d'ambulances
- 3 audioprothésistes
- 1 laboratoire d'analyses médicales

Une Maison de Santé pluridisciplinaire réunit pour la plupart ces professionnel de santé.

La place particulière du Centre Médico Social

Il regroupe un ensemble de professionnels, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaires médico-sociales, assistants de service social, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale, sage-femme et puéricultrice). Ceux-ci sont à l'écoute des usagers et proposent un accueil adapté, des informations ou des conseils à toute personne, dans les domaines suivants : accès aux droits, protection maternelle et infantile, agrément d'assistant maternel, assistant familial, recueil des informations concernant l'enfance en danger, mesures ou aides favorisant l'accès ou le maintien dans le logement, aides financières, insertion sociale et professionnelle, action de prévention en matière éducative, aide à la gestion budgétaire.

De nombreuses permanences sont organisées à la Maison des Services de la Communauté de Communes pour l'accueil des usagers : parmi lesquelles le Pôle Emploi, la Caisse régionale d'Assurance Maladie, la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation pour les jeunes, le Centre du Droit des Femmes et de la Famille, Mutualité Sociale Agricole et France SERVICES.

La commune est investie dans l'accueil et la prise en charge des personnes âgées qui ont ainsi la possibilité de choisir l'endroit où elles souhaitent vieillir :

- Des associations telles **l'ADMR et Azaé** sont en mesure de proposer le concours d'aides à domicile aux personnes qui en ont besoin,
- Un **Service de Soins Infirmiers à Domicile**, créé à l'initiative du SIAS, prend en charge les toilettes effectuées sur prescription médicale au domicile des patients,
- Une **Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées** d'une capacité de 19 personnes, sur un concept MSA accueille les personnes en perte d'autonomie lorsque le maintien à domicile devient difficile,
- Un **EHPAD** géré par la Mutualité Française de 65 places pour les personnes âgées dépendantes est complété par une unité de 18 places pour la prise en charge des personnes désorientées. Un accueil de jour fonctionne également à l'EHPAD.
- Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale organise un **portage de repas** en liaison froide à destination des personnes âgées sur tout le territoire.
- Un **Rendez-Vous des Aidants** permettant d'offrir aux aidants un temps de répit dans leur quotidien. Il est animé par une psychologue et une professeure de yoga chaque 2^{èmes} mardi du mois au Pôle Famille.

Maiche compte aussi des équipements de tourisme :

- Le camping municipal avec un caravanelge, un gîte d'accueil, 5 chalets de loisirs, 4 mobil'homes, 1 aire de camping-car
- Un complexe aquatique
- Des circuits pédestres balisés
- Des possibilités de promenade en forêt
- Une grande variété de circuits de cyclotourisme
- Des circuits VTT
- Un ensemble sportif comprenant des terrains de tennis (deux couverts et deux d'extérieur), deux gymnases et des terrains de sport (foot, city stade...)
- Un club hippique proposant des randonnées à cheval aux groupes ou aux individuels de tous âges et la pratique du sport équestre.

Le territoire dispose également d'un équipement intercommunal d'été sur le site de la **Combe Saint-Pierre** à Charquemont comprenant un parcours d'accro-branche, une piste de descente VTT, de dévalkart, une via ferrata utilisables l'été.

Une base de canoë – kayak tous niveaux existe à Goumois.

Des parcours de pêche très attractifs sont aussi à la disposition des amateurs le long du Doubs ou du Dessoubre.

- Salle de l'Union
- Salle André Gentit
- Salle Charles de Foucault

Maïche compte encore des **associations caritatives** telles que Les Restaurants du Cœur, l'Épicerie Solidaire le Petit Cabas, le Secours Catholique, Les Invités au Festin...

Politique enfance - jeunesse

Les Familles du territoire peuvent choisir le mode de garde qui leur convient le mieux et qui répond à leurs besoins et leurs attentes, en fonction de leur résidence et de leur lieu de travail.

A Maïche :

La crèche collective « Les Frimousses » est à l'origine une structure associative qui a été reprise en gestion communale en 1993. Elle compte aujourd'hui un agrément pour 40 places.

Une forte demande est enregistrée.

La structure ne répond pas aux seuls besoins des habitants de Maïche, mais préférentiellement aux besoins de l'ensemble des habitants des communes adhérentes au SIAS. Les chiffres montrent que presque pour 50% de la fréquentation, elle est le fait des communes extérieures à Maïche.

Modalités sociales : Les tarifs s'appliquent en fonction des ressources des familles. Accueil d'enfants en situations de handicap. Accueil prioritaire d'enfant dont les parents suivent un parcours de réinsertion professionnelle...

Le Centre d'animation a été créé en 1999 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il accueille les enfants de 4 à 12 ans en centre de loisirs une semaine pendant les petites vacances hors vacances de Noël et 3 semaines en été (début juillet et fin août).

Pour ces deux structures, la mairie de Maïche bénéficie de l'accompagnement de la Caisse d'Allocations familiales au titre d'une convention globale de Territoire.

Le Relais Petite Enfance est à la disposition des familles du secteur pour tout ce qui touche à la garde d'enfants à domicile, dans la recherche d'une assistante maternelle et pour l'aide à la gestion des contrats de travail. Il existe une liste des assistantes maternelles.

La ludothèque, présente deux mercredis par mois, offre aux familles un rendez-vous apprécié permettant de découvrir de nouveaux jeux et d'évaluer leur adéquation avec l'âge et les intérêts de l'enfant, de jouer avec les enfants. La structure pratique aussi le prêt pour l'essai de jeux en famille ou pour des manifestations particulières (jeux d'extérieur pour les anniversaires, jeux d'eau à la belle saison...) et organise en partenariat avec la Commune, des soirées jeux.

Des équipements d'hiver sont à la disposition du public :

- Patinoire artificielle à Charquemont
- Piste de ski de fond éclairée à Damprichard
- ski de fond, pistes jalonnées et damées sur 40 km
- ski alpin, à Maiche et Charquemont (remonte pente)
- location de skis, patins à glace ...etc.

Les écoles maternelles

Pour Maiche – État des effectifs scolaires au 30 septembre 2022

Etablissements scolaires		Maiche	Extérieur	Total
Maternelle dont TPS (Toute Petite Section)	Publique	85	20	105
	Privée	47	39	86
	Total	132	59	191

Les deux écoles proposent chacune un service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, ainsi qu'un dispositif d'accueil dès 2 ans.

De nombreux équipements communaux ou non permettent la pratique d'activités sportives et de loisirs en lien avec les associations ou en libre accès :

- Gymnases Municipal et Mont-Miroir (hand-ball, volley, badminton, tennis de table, tir, judo...)
- Complexe sportif du Jay (cours de tennis, football, tir à l'arc, skate parc, terrain multi-sport, Foyer des Sports)
- Site des Tuileries (manifestations agricoles et hippiques...)
- Parcours Vita (parcours de santé en libre accès)
- Bouleodromes
- Complexe aquatique Cristallys
- Fitness en plein air (équipements en libre accès)
- Salle de sports privée
- Piste de ski alpin de Goule
- Piste de ski de fond et raquettes

Des structures communales permettent également la culture et l'organisation de manifestations diverses :

- Bibliothèque Municipale avec une salle d'exposition
- Salle des fêtes
- Salles Pierre Ducreux, Paul Décrind, Montalembert, Garneret

La bibliothèque, lieu d'accueil et d'animation

Ouverte depuis 1990, la bibliothèque municipale est un service public dont les missions sont les suivantes : accès à l'information et aux nouvelles technologies, transmission du savoir, conservation et mise en valeur du patrimoine local, animation culturelle et loisirs.

Au fil des années, les collections proposées aux usagers se sont étoffées de nouveaux supports : Cassettes vidéos, puis CD, CD Rom, et enfin DVD.

Le Fonds propre de la bibliothèque, est enrichi par les collections de la Médiathèque Départementale du Doubs,

Livres, périodiques, CD, DVD, CD Rom, sont renouvelés régulièrement au cours de l'année, soit **plus de 15 000 documents à la disposition du public.**

Le catalogue des collections est consultable sur le Site de la Ville.

Les collections sont en libre accès, sauf certaines collections patrimoniales, consultables sur demande.

La bibliothèque et la Ludothèque sont aussi des espaces où parents et enfants peuvent vivre et partager des instants privilégiés, des activités particulières.

Un groupe Jeunesse dénommé « Oxy'Jeunes » a vu le jour en 2016, à l'initiative de la commune. Il est constitué de jeunes de 11 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans des actions participatives et citoyennes. En contrepartie, ils peuvent participer à un camp de vacances l'été et des activités ludiques tout au long de l'année.

Service Oreille Mobile de l'association Antenne Petite Enfance de Besançon : Service mobile de soutien à la parentalité sur le territoire de la CCPM assuré par une psychologue professionnelle de la petite enfance. oreillemobile@netcourrier.com –

Maison des services à Maîche

Site : www.antenne-petite-enfance.asso.fr

Dans les communes avoisinantes :

- Micro-crèche Les Petites Etoiles des Chérubins à Charquemont +
- Accueil de loisirs le mercredi et accueil de loisirs pendant les vacances, à Charquemont - Famille Rurales
- Crèche Les P'tits Vio à Fournet-Blancheroche
- Micro-crèche Tournicoti à Les Écorces

Il est impossible de travailler seul et isolé, de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types accompagnent la structure au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

→ *Les partenaires extérieurs*

- CAF (Caisse des Allocations Familiales): La CAF est un organisme privé assurant une mission de service public. L'une de ses priorités est l'accueil du jeune enfant. Elle subventionne les EAJE par l'Intermédiaire d'aide à l'investissement ou au fonctionnement qui permettent de développer l'offre d'accueil.

La prestation de service est une aide au fonctionnement versée directement au gestionnaire de structure d'accueil pour jeunes enfants. Cette aide complète la participation des familles. L'accessibilité pour tous et la mixité sociale sont donc favorisées. Les modalités d'accompagnement technique et financier sont fixées par conventions.

En contrepartie de ce financement, la CAF demande à la crèche de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge des familles. Concrètement, plus les revenus de la famille sont faibles, plus bas est le coût pour les parents et plus la subvention de la CAF est importante.

Le montant de la subvention versé à l'EAJE est égal à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales. Le reste est pris en charge par la collectivité territoriale.

Le soutien de la CAF varie également en fonction des services proposés par la structure : repas, fourniture de couches, prise en compte des besoins horaires des familles.

La Municipalité de Maîche en partenariat avec la CAF organise chaque année des actions en faveur du soutien à la parentalité : conférences, spectacles, animations...

-MSA – Mutualité Sociale Agricole

La MSA accompagne les familles, notamment en les aidant à concilier vie familiale et professionnelle. Comme la CAF, la MSA verse des prestations sociales directement à la structure d'accueil conformément à la convention de partenariat.

- PMI (Protection Maternelle et Infantile): La PMI assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.

-ASE (Aide Sociale à l'Enfance) – L'ASE est un service départemental en faveur de l'enfance et des familles. Elle s'adresse aux familles qui ont des difficultés matérielles ou éducatives avec leur enfant.

- Médecin de crèche: Travaille en collaboration avec le référent santé et accueil inclusif. Il a pour rôle principal un rôle de prévention. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux en collaboration avec le référent santé et la Directrice. Il a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap.

-SIAS / RPE : Des actions de soutien à la parentalité sont menées chaque année en alternance avec le centre d'animation de la commune et le RPE/CIAS, en partenariat avec la CAF. Il s'agit de conférences, spectacles... dont les thèmes sont choisis en fonction des attentes et difficultés émises par les parents.

-Le CMS (Centre Médico Social) dans le cadre de l'orientation des familles en difficultés

-Le CAMPS – Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Le CAMPS a pour mission de donner un avis spécialisé concernant le développement du bébé (psycho-moteur, affectif,...), de réaliser différents bilans et évaluations (médical, éveil, moteur, sensoriel...) à partir des questions et observations des parents sur le développement de leur enfant, de proposer une aide appropriée aux besoins de l'enfant, d'orienter vers un soin, de réaliser un suivi thérapeutique dès la naissance, de soutenir les compétences parentales, de prévenir l'apparition de déficiences. Ces interventions se pratiquent à domicile, à la crèche et au centre. Le CAMPS travaille en réseau avec des professionnels, ponctuellement pour des bilans médicaux et paramédicaux spécifiques.

-Le SESSAD – Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Pour soutenir une inclusion de qualité, les SESSAD orientent leur action vers le soutien à la séparation, à la socialisation et à l'acquisition de l'autonomie, en intervenant dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant dont le domicile, les lieux d'accueil petite enfance, les écoles, centres de loisirs, ou les activités périscolaires, Ces interventions se font dans le cadre du projet d'accompagnement de l'enfant, construit avec sa famille.

L'objectif de l'accueil aux Frimousses est de permettre aux enfants du SESSAD de rencontrer des enfants de leur âge, de partager des activités avec eux, de leur offrir des occasions d'imiter les autres. C'est l'occasion également pour eux de vivre une situation de séparation d'avec le milieu familial propice à la socialisation et à l'autonomie.

-Le CNFPT : Le CNFPT est un établissement national à caractère administratif. Il exerce des missions d'administration générale, de recrutement et de formation.

Les formations proposées par cet organisme permettent aux professionnel (les) d'approfondir leurs connaissances, de se professionnaliser, de réévaluer les pratiques et de proposer des ressources pédagogiques.

Ces formations contribuent à l'évolution professionnelle et à mettre en pratique de nouvelles approches de travail.

- La Cuisine d'Uzel : Les repas sont livrés par ce prestataire extérieur en liaison froide et remis en température sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

-Ludothèque itinéraire P'tiDou de Familles Rurales : elle représente un espace dédié au jeu et au jouet où se pratique le prêt et le jeu sur place. Elle s'installe les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14.30 à 17.30 en salle Ducreux sur le site du Château du Désert et au Pôle Famille pendant les vacances scolaires. Elle permet aux familles, aux assistants maternels... de tester des jeux, de découvrir des nouveautés, de passer sur place un moment ludique avec les enfants, autour du jeu.

La ludothécaire intervient ponctuellement à la crèche avec l'apport de jeux à thème ce qui favorise l'exploration d'un nouvel espace de jeux de rôle, l'imitation et aussi une expérience relationnelle avec une personne extérieure à la structure. Mais la priorité reste le jeu libre car jouer c'est grandir.

De plus, ces interventions peuvent sensibiliser les parents à emprunter des jeux.

→ *Les partenaires internes à la commune*

- *Les Familles* : Tout au long du projet le partenariat avec les familles est valorisé car celui-ci permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à la vision de l'accueil du tout petit. Les parents sont invités annuellement à une exposition photos des activités de l'année suivie d'un temps convivial.

- *Service administratif de la Commune* : Il a pour mission d'accompagner la structure dans la gestion des ressources humaines, la mise en œuvre des réglementations, la coordination avec la CAF, la coordination pour la gestion et l'entretien des locaux...

-*Bibliothèque*. Un agent de la bibliothèque vient dans la structure deux fois par mois pour animer un atelier de lecture.

Il semble essentiel d'intégrer au projet social un espace dédié au développement durable. Etant un lieu d'accueil et d'éducation, il est normal de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité.

-Charte Éco-citoyenne

Une charte Eco-Citoyenne élaborée par les services de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Adolescence et des Familles a été élaborée afin de développer des pratiques éco-responsables au quotidien et de sensibiliser les enfants à des attitudes en adéquation avec la protection de l'environnement

Celle-ci est affichée dans les locaux du Pôle Famille et des livrets « Gestes éco citoyens » sont à la disposition du public et des familles.

Elle vise :

- la santé, le bien-être et la sécurité
- l'environnement et les déchets
- les Jeux et activités
- la communication et la transmission

Afin de protéger la planète, des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement sont utilisés, et le matériel à usage unique est également limité.

-Création de chaufferies bois avec réseau de chaleur démontre la pertinence :

- d'utiliser une ressource locale
- de réduire de moitié la facture énergétique
- de participer au développement local
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre
- de gagner en indépendance énergétique, en se dégageant des aléas du prix des énergies fossiles

-Bâtiments Basse Consommation

Le Pôle Famille abritant la crèche, le RPE, le centre d'animation ainsi que la maison de santé ont obtenu le certificat BBC.



Pôle Famille et Maison de santé équipés d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

-L'Accessibilité

L'agenda d'accessibilité programmée est en cours de finalisation. Tous les bâtiments communaux seront accessibles aux personnes porteuses d'un handicap d'ici 2023.

-La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Maïche depuis 2002.

Les services de la CCPM assurent pour les communes de la CCPM :

- l'enlèvement des ordures résiduelles des ménages en porte à porte,
- l'enlèvement des emballages recyclables en porte à porte,
- le fonctionnement de la déchetterie de Maïche
- l'information des usagers, la gestion de la base de données des usagers et la facturation.

Depuis janvier 2012, la CCPM a mis en place sur son territoire un nouveau mode de facturation des ordures ménagères résiduelles : la redevance incitative. Le service est facturé en fonction de l'utilisation, selon le volume du bac d'ordures ménagères et le nombre de levées du bac.

Le traitement des déchets est géré par Préval Haut Doubs à Pontarlier, syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets : <http://www.preval.fr>

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

I - Historique :

Cet établissement, au statut d'abord associatif, a ouvert ses portes le **12 Novembre 1985**. Avant cette date, il n'existait à MAICHE et dans les environs, aucune structure d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Ce fut la première Halte-Garderie créée en milieu rural. Elle fonctionne d'abord à mi-temps avec un agrément pour douze enfants.

En **1993**, la Halte-Garderie devient municipale et la Ville de MAICHE signe un **Contrat Enfance** avec la Caisse d'Allocations Familiales. La capacité d'accueil est alors de dix-huit enfants.

En **avril 1996**, cette structure se transforme en service multi-accueil, toujours avec une capacité d'accueil de dix-huit enfants, dont six places en accueil permanent et douze places en accueil occasionnel.

Depuis le **1^{er} avril 2004**, l'agrément est de huit places en accueil permanent et dix places en accueil occasionnel.

La demande d'accueil ne cesse d'augmenter. Une extension de la structure se révèle donc indispensable mais les locaux loués à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs ne le permettent pas. Alors la Ville de Maîche s'engage dans la rénovation et l'extension du Foyer des Anciens afin de fonder un « Pôle Famille ».

Ce Pôle Famille est un espace intergénérationnel regroupant les activités suivantes :

- Un Relais Petite Enfance (RPE)
- Un centre d'animation pour l'accueil des enfants de 4 à 12 ans (aide aux devoirs, activités de loisirs en périscolaire, etc...), des jeunes de 12 à 18 ans (ateliers multimédias, actions citoyennes, lieux de rencontres), des adultes (alphabétisation, ateliers de création, soutien à la parentalité, animation sociale).
- Un espace troisième âge par des réunions de convivialité, des repas, des activités de loisirs (cuisine, gymnastique douce, ateliers créatifs, jeux,...)
- Un Centre Médico-Social
- Et le Multi-Accueil de 40 places pouvant recevoir les enfants de 0 à 6 ans de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi (accueil à l'heure, ou à la demi-journée ou à la journée). Cette structure ouvre ses portes le **1^{er} décembre 2012**.
- A partir de Septembre 2022, la structure est dénommée « grande crèche »

II - Missions du service :

Conformément à la législation en vigueur, la Grande Crèche « Les Frimousses » accueille des enfants âgés de moins de 6 ans.

Dans ce cadre l'équipe se doit de :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement.
- Concourir à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- Apporter son aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

(Décrets n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007, n° 2010-613 du 7 juin 2010, n° 2021-1131 du 30 Août 2021)

III – Caractéristiques administratives :

Nom : Grande Crèche « Les Frimousses »

Adresse : 1 Rue des Boutons d'Or – 25120 MAICHE

Tél. : 03.81.64.11.12

Adresse mail : halte.garderie@mairie-maiche.fr

Gestionnaire : Mairie de MAICHE

Financement : Mairie de MAICHE
Caisse d'Allocations Familiales – Mutualité Sociale Agricole

Agrément : 30 Réguliers
10 Occasionnels.

IV – Fonctionnement de la grande crèche :

➤ Deux types d'accueil :

La grande crèche « Les Frimousses » est un lieu où l'enfant peut être accueilli soit en :

- Accueil régulier pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
- Accueil occasionnel pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

➤ Le règlement de fonctionnement :

Un règlement de fonctionnement (voir annexe), présentant l'établissement, ses horaires d'ouverture et périodes de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,... est remis à chaque famille lors de l'inscription de son enfant.

Il est également affiché dans le hall d'entrée de la structure et est accessible par tous sur le site Internet de la ville : www.mairie-maiche.fr

➤ Les conditions d'admission des enfants :

La grande crèche est ouverte à l'ensemble des familles de Maiche ainsi qu'aux familles des communes extérieures dans la limite des places disponibles. Les admissions se font dans l'ordre des inscriptions.

Pour que l'enfant soit admis au sein de l'établissement, les parents doivent s'engager à appliquer le règlement de fonctionnement et à fournir l'ensemble des pièces qui leurs sont demandées.

Pour les enfants accueillis en accueil régulier, un contrat de mensualisation personnalisé fixant la fréquence d'accueil de l'enfant et sa durée est établi.

De plus, il est important de préciser que, pour l'enfant ayant atteint l'âge de 6 ans, l'accueil se termine le jour de sa date anniversaire.

➤ Les horaires d'ouverture et périodes de fermeture annuelle :

• L'amplitude horaire est :

- Pour l'accueil régulier : 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi
- Pour l'accueil occasionnel : 8h30 à 11h30 et 13h15 à 18h00 du lundi au vendredi

• Trois périodes de fermeture annuelle :

- 1 semaine correspondant à la seconde semaine des vacances scolaires de Printemps
- 3 semaines en été (aux alentours du 25 juillet jusqu'au 16 août)
- 1 à 2 semaines à Noël
- Pont de l'Ascension

➤ la participation financière des familles :

Le tarif horaire est calculé individuellement pour chaque famille en fonction de ses ressources, du nombre d'enfants à charge, de la présence d'un enfant handicapé, et ce, selon le barème obligatoire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Ce tarif est révisable annuellement, au mois de Janvier, sauf en cas de changement de situation familiale ou professionnelle, auquel cas la nouvelle situation est prise en compte.

Par ailleurs, un tarif fixe est appliqué pour les enfants qui fréquentent exceptionnellement la structure.

Le Multi-Accueil étant doté d'un logiciel de gestion des inscriptions, des présences et des facturations, la Direction génère les factures mensuellement. Le suivi des paiements est assuré par le Trésor Public où les factures doivent être acquittées par les familles.

➤ Normes de fonctionnement et de sécurité :

La structure est une construction neuve de plain-pied, accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'espace réservé aux enfants se compose de deux salles de jeux, quatre salles de sieste, deux salles de change, deux biberonneries, une salle de repas, une salle d'activités artistiques et deux salles de psychomotricité.

- **Le personnel et les enfants**

A l'ouverture, à 7h00, et à la fermeture, à 18h00, la présence de deux personnes, dont une personne qualifiée est exigée.

Ensuite, la journée est répartie en fonction du nombre d'enfants avec une personne pour cinq enfants qui ne marchent pas et une personne pour huit enfants qui marchent, toujours encadrés par 50% minimum de personnel qualifié.

La personne encadrant a reçu une formation aux premiers secours (AFPS).

- **Conformité et hygiène des locaux**

La conformité des locaux sera approuvée par une commission de sécurité.

Les locaux sont nettoyés tous les jours et le vendredi soir pour une grande désinfection (voir protocole en annexe).

Pour entrer dans les lieux de vie des enfants, les parents doivent se déchausser ou porter des sur-chaussures.

- **Jeux, jouets et mobiliers**

Ils sont adaptés aux âges des enfants et répondent aux normes NF et CE. Ils sont nettoyés et désinfectés toutes les semaines. [Protocoles en annexe].

- **Hygiène alimentaire**

Des normes et des protocoles sont appliqués au niveau de la cuisine : méthode HACCP

- **Sécurité incendie**

La structure est munie d'extincteurs, portes coupe-feu

Un registre de sécurité est visé tous les ans par le contrôleur des appareils de sécurité incendie.

Un plan d'évacuation et un protocole d'alerte incendie sont affichés dans la structure.

- Protocole de mise en sécurité en cas d'intrusion malveillante
- Mesure d'urgence

La directrice peut demander une éviction sous couvert du médecin de la structure (fiche en annexe)

- La communication

Le personnel se réunit régulièrement pour des échanges, pour donner un regard sur le travail, pour examiner des questions diverses. Un psychologue apporte son soutien à l'équipe lors des séances d'analyse de la pratique.

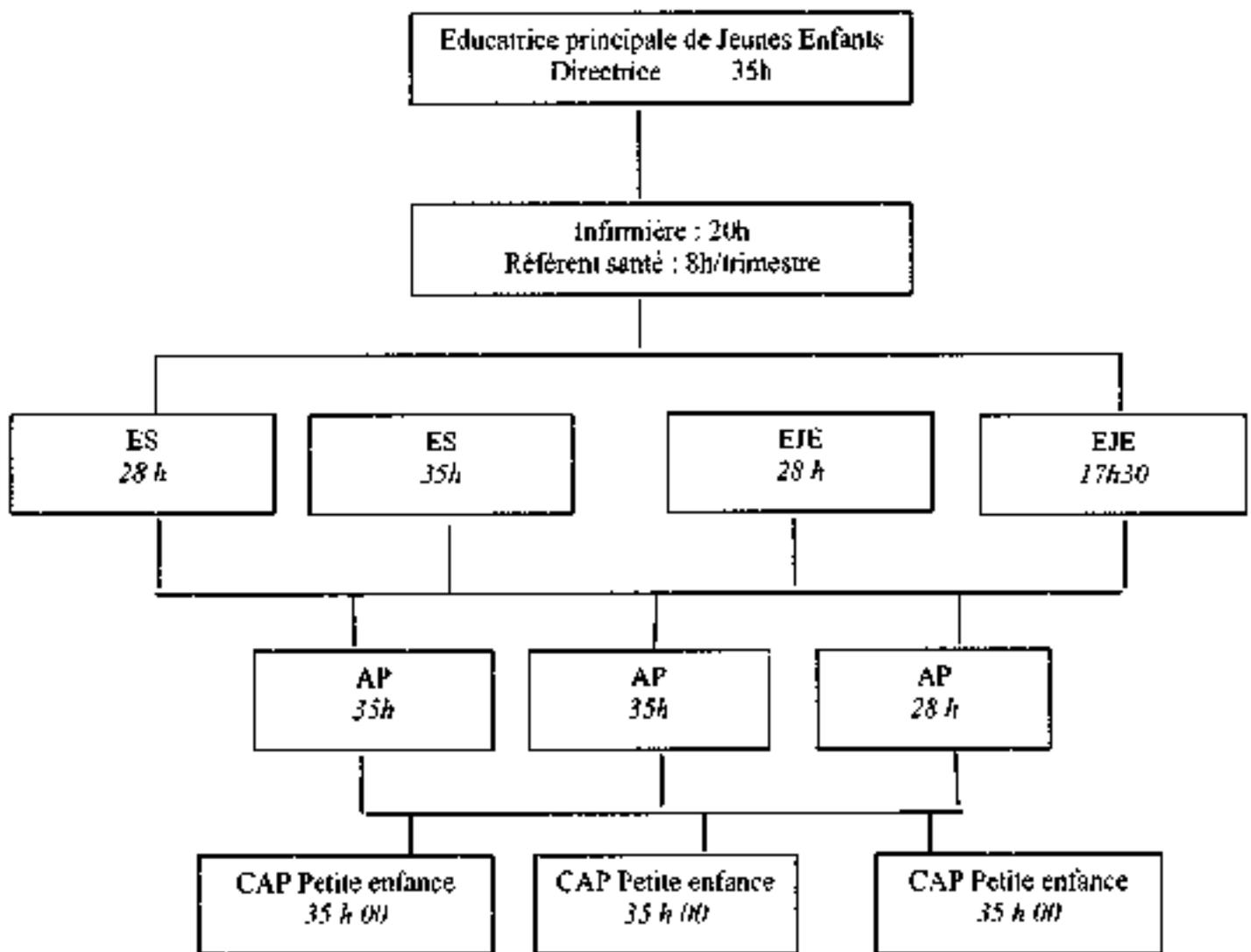
La communication à propos des enfants passe principalement par la tenue d'un cahier de transmissions écrites, et d'une fiche de suivi recueillant des informations sur les enfants.

En ce qui concerne les parents, outre les échanges quotidiens avec le personnel, un tableau d'affichage ainsi qu'un présentoir de documents sont installés dans le hall d'accueil.

- L'équipe

Elle est composée de professionnelles diplômées, recrutées à temps complet et/ou partiel. Elle participe chaque année à des stages de formation.

Organigramme



Fonctions et rôles

L'équipe accompagne l'enfant au quotidien. Elle crée le lien indispensable entre la vie à la maison et la structure d'accueil pour que l'enfant puisse se construire en l'absence de ses parents.

➤ **La Directrice est une Educatrice de Jeunes Enfants :**

- Garante de la qualité de l'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles.
- Garante des relations harmonieuses entre les professionnelles
- Garante de l'application des normes d'hygiène et de sécurité.
- Elabore avec les familles, le dossier d'admission des enfants, les contrats d'accueil.
- Fixe les modalités d'adaptation, s'assure du bien-être physique et psychologique des enfants.
- Encadre l'équipe et veille à l'application du projet d'établissement.
- Repère les difficultés, les problèmes de santé ou de comportement. Si nécessaire, elle oriente l'enfant vers des professionnels compétents (médecin, médecin spécialisé, orthophoniste, psychomotricien...)
- Accompagne les familles dans leur fonction parentale.
- Apporte un soutien aux familles dans leur rôle éducatif.
- Assure la gestion administrative et financière de la structure ainsi que l'organisation générale (tenir la liste des inscriptions à jour, rapport d'activités, état des présences pour la CAF..., matériel, locaux).
- Assure la circulation de l'information interne et externe.

➤ **L'Infirmière :**

- Assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence.
- Garantit l'application des normes d'hygiène et de sécurité.
- Elabore des protocoles d'urgence et de prévention avec la directrice et le médecin partenaire
- Veille au respect du projet éducatif.
- Accueille l'enfant et sa famille.
- Participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure.
- Assure les soins quotidiens à l'enfant et crée un climat de confiance et de sécurité autour de lui.
- Apporte un soutien aux familles dans leur rôle éducatif.

L'infirmière est également, le « référent santé et accueil inclusif ».

➤ **Le référent santé et accueil inclusif :**

- Informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation d'handicap ou atteints de maladie chronique.

- Etablit les protocoles avec la directrice, présente et explique les protocoles.
- Apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement.
- Veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Mise en place d'un PAI avec le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille et l'expliquer à l'équipe.
- Assure des actions d'éducation et de promotion à la santé auprès des professionnelles.
- Repérage des enfants en danger ou en risque de l'être ceci avec la directrice et informe l'équipe sur les conduites à tenir.
- Procède lorsqu'elle estime que c'est nécessaire à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale (avec accord des parents, et à la demande de la directrice).

➤ **L'Educatrice de Jeunes Enfants:**

- Accueille l'enfant et sa famille
- Ecoute et accompagne les familles dans leur fonction parentale
- Organise des activités d'éveil en fonction de l'âge des enfants et du moment de la journée et impulse la dynamique du projet éducatif.
- Accompagne les Auxiliaires de Puériculture et les Accompagnants Educatif Petite Enfance dans la prise en charge quotidienne des enfants du groupe.
- Identifie, accompagne et répond aux besoins physiologiques, psychomoteurs et affectifs de l'enfant au quotidien (individuellement et en groupe).
- Apporte un soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

➤ **L'Auxiliaire de Puériculture :**

- Accueille l'enfant et sa famille
- Assure les soins quotidiens à l'enfant et crée un climat de confiance et de sécurité autour de lui.
- Met en place des activités d'éveil qui favorisent le développement de l'enfant et son épanouissement.
- Apporte un soutien aux familles dans leur rôle éducatif.
- Travaille en étroite collaboration avec l'Educatrice de Jeunes Enfants.
- Participe à l'élaboration des projets de la structure

➤ **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :**

- Accueille l'enfant et sa famille.
- Participe aux activités d'éveil en collaboration avec l'Educatrice de Jeunes Enfants et l'Auxiliaire de Puériculture.
- Assure les soins quotidiens à l'enfant.
- Participe aux projets de la structure.

- Remet en température les repas livrés en liaison froide.
- Assure l'entretien des locaux après les repas.
- Assure l'entretien du linge.

➤ **L'Agent d'entretien :**

Il assure l'entretien et l'hygiène des locaux, du matériel et du linge.

- Une équipe complétée par le partenariat avec un médecin généraliste de la commune de Maiche.

➤ **L'Accueil des stagiaires :**

L'équipe accueille, en fonction de ses possibilités d'encadrement, des stagiaires issus de formations diverses. De par l'accueil de ces stagiaires, nous devenons partenaire de leur formation professionnelle.

Ces périodes de formation sont des phases déterminantes pour les stagiaires car elles permettent d'appréhender concrètement l'organisation de la structure, de l'équipe pluridisciplinaire, le quotidien de l'enfant, d'apprendre à travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe, d'acquiescer sous la responsabilité d'une personne qualifiée une partie des compétences définies dans le référentiel de leur diplôme.

De plus, ces stages complètent la formation théorique car le savoir est important mais le savoir-être c'est-à-dire la posture professionnelle et le savoir-faire le sont tout autant.

Une professionnelle est référente. Leur devoir est de mettre en confiance le stagiaire, de lui donner les moyens d'effectuer un stage dans les meilleures conditions possibles et surtout de les guider et les accompagner dans toutes leurs démarches, leurs interrogations et leurs mises en pratique.

Un livret d'accueil à destination des stagiaires leur est présenté à leur arrivée. (Bienvenue, informations importantes pour faciliter le séjour au sein de l'établissement, présentation de la structure, conduites à tenir, documents à consulter sur place).

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif définit les valeurs éducatives de la structure et permet de donner un sens aux actions. Il précise les mesures prises pour l'accueil des enfants et des parents et les moyens mis à disposition pour les mettre en œuvre.

La réécriture de notre projet éducatif permet de réfléchir de nouveau :

- Au pourquoi, pour qui et comment fait-on les choses.
- Prendre du recul sur nos pratiques, les ajuster sur un modèle commun, ce qui permettra de définir ce que nous acceptons ou non dans notre structure.

Les objectifs primordiaux de l'équipe sont les suivants :

⇒ Le respect de l'enfant par :

- Son accueil, celui de sa famille ou de l'accompagnateur.
- L'accueil de l'enfant porteur de handicap.
- Le respect de son rythme en répondant au mieux à ses besoins
- Le respect de son individualité en lui apportant une prise en charge individualisée dans le respect de ses différences.

⇒ Le bien-être de chaque enfant en veillant à sa sécurité affective et physique en collaboration avec les familles.

⇒ L'épanouissement de la personnalité de l'enfant et son éveil :

- En lui offrant un environnement adapté
- En soutenant le jeune enfant dans son développement affectif, moteur, cognitif et social, en situation de séparation avec ses parents.

⇒ L'ouverture vers l'extérieur :

L'enfant étant un être en construction, il devra rester au cœur des préoccupations de chaque professionnelle, avec également le souci permanent de respecter sa famille.

Pour ceci, il nous faudra créer une atmosphère vivante et sécurisante, accueillir chaque jour l'enfant et sa famille et répondre au mieux à ses demandes, ses besoins et l'aider à trouver les ressources nécessaires pour franchir les grandes étapes qui jalonnent son séjour dans notre structure d'accueil.

1. L'accueil

a) Accueil de l'enfant et du parent/ou de l'accompagnateur

L'inscription

Les parents prennent contact avec la directrice pour un premier rendez-vous. Ce premier contact permet de donner les renseignements sur la structure, d'identifier les besoins et de répondre aux demandes des parents.

Ce premier entretien permet de :

- Visiter la structure, ce qui donne l'occasion d'expliquer la vocation et l'aménagement de chaque espace.
- Evaluer la demande afin de déterminer une meilleure adaptation aux besoins des familles.
- Proposer un autre mode de garde si la demande ne correspond pas à l'offre de la structure.
- Expliquer la période d'adaptation, et de familiarisation qui préparent à la séparation.
- Présenter le règlement de fonctionnement.

Un dossier d'accueil individualisé est remis à chaque famille comprenant le règlement de fonctionnement ainsi que les fiches de renseignements et attestations à rendre lors de l'inscription.

La période d'adaptation

L'arrivée d'un enfant aux « Frimousses » est une étape importante. Pour la plupart, c'est la première expérience de la vie en collectivité et la première séparation avec le parent. Pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles, et pour permettre à l'enfant de tisser les liens indispensables entre son milieu familial et son milieu d'accueil, le personnel a mis en place un protocole d'accueil appelé période d'adaptation :

- Une arrivée progressive est proposée pendant une période d'adaptation d'environ quinze jours. Cette étape a pour objectif de :
 - Faire mutuellement connaissance
 - Rassurer l'enfant et sa famille
 - Présenter le personnel

Ce temps d'adaptation est une prise en charge individualisée et personnalisée de l'enfant et de sa famille. La personne référente du nouvel enfant accueilli va recueillir des infos sur l'environnement familial, le rythme de vie, les habitudes alimentaires, le sommeil (fiche de suivi).

Ainsi les parents qui le souhaitent, expliquent les goûts de leur enfant, ses petites habitudes, ses préférences...Ce sont eux qui mentionnent ce qu'ils ont envie de nous raconter au sujet

de leur enfant. Chaque parent saura trouver et définir ce qui est important au sujet de leur enfant et la manière dont il souhaite que la professionnelle le considère et prenne soin de lui.

- L'adaptation se fait durant un temps de présence d'une demi-heure environ de l'enfant avec l'un de ses parents, ceci au moins trois fois de suite.

L'enfant, d'abord rassuré par la présence d'un de ses parents, prend l'habitude de venir seul petit à petit : tout d'abord un quart d'heure, puis une demi heure, puis une heure et ensuite suivant les besoins de la famille. Mais, si pendant cette période d'adaptation, la séparation est difficile, le personnel rappelle le parent.

Cette adaptation peut être variable dans la durée en fonction des réactions de l'enfant.

Le souhait est d'être le plus disponible possible en cette période d'accueil.

Les professionnelles veillent à ne pas programmer deux adaptations sur la même demi-journée et définissent les horaires en fonction du rythme de l'enfant, des disponibilités des parents et de la structure (ex : pas d'adaptation pendant les temps de repas).

L'accueil du matin

La structure est ouverte dès 7h00 et ferme à 18h00. Toutefois, il paraît souhaitable que l'enfant ne dépasse pas neuf heures de présence.

L'accueil du matin est un moment primordial qui détermine en grande partie le déroulement de la journée pour l'enfant, tout autant que pour ses parents. Il est donc important, d'accueillir chaque matin, l'enfant et son parent de manière individuelle en leur consacrant un petit temps privilégié.

A l'arrivée, un des membres de l'équipe prend des nouvelles de l'enfant et recueille les informations ou consignes nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant (sommeil, repas,...) et au bon déroulement de la journée ; informations qui seront retranscrites dans un classeur de transmissions.

Pour les bébés, un carnet apporté par les parents est complété chaque jour. Il permet d'assurer la liaison entre la famille et la structure, la structure et la famille et les professionnelles entre elles mais aussi d'éviter que toute situation de changement porte atteinte à la continuité du bien-être de l'enfant.

La professionnelle doit montrer et manifester à l'enfant le plaisir qu'elle a de l'accueillir. Si l'enfant se sent le bienvenu, ce sera plus facile pour lui. La professionnelle sait se mettre à sa hauteur pour lui dire bonjour, ceci en s'adressant directement à lui et en le nommant par son prénom.

Quant aux parents, ils ont le choix d'entrer ou non dans les lieux de vie de l'enfant. L'enfant, pour se sécuriser, doit sentir que le parent passe le relais au professionnel. Par exemple, le parent donne l'enfant dans les bras ou alors la professionnelle va donner la main à l'enfant (si celui-ci le désire).

Une attention toute particulière est portée quant au temps de séparation entre l'enfant et ses parents : ce dernier est bien verbalisé à l'enfant et l'équipe incite les parents à bien dire au revoir à leur enfant et à préciser qui vient le rechercher le soir, vers quelle heure ; ceci

afin de pouvoir le repréciser à l'enfant et lui donner des repères dans le temps (ex : avant le goûter, après le goûter...)

L'enfant qui est accueilli régulièrement possède un casier ou une panier en salle de change, illustré par un logo choisi par le parent suivant le thème de l'année. Ce logo se retrouve également sur son porte-manteau, ainsi qu'à la salle de sieste pour identifier son lit.

L'accueil du soir

L'enfant ne peut repartir qu'avec ses parents ou une personne autorisée.

Le soir, l'arrivée de sa famille est pour l'enfant un temps chargé d'émotion, laissons-lui le temps de l'assumer. Si nécessaire, l'équipe aidera les parents à gérer ce moment dans le souci de retrouvailles réussies.

La professionnelle prend donc le temps d'attendre les retrouvailles pour restituer au mieux le déroulement de la journée (repas, jeux, activités, participation de l'enfant et son état de santé s'il y a lieu.). Il est également important de penser à donner aux parents des anecdotes, des informations vivantes et suffisamment personnalisées qui ne se réduisent pas à des éléments quantitatifs ou de rythme. Une complicité qui rassure les parents certains que leur enfant a bien été vu et reconnu parmi les autres. Ainsi les parents se réapproprient ce temps de séparation.

Ces temps quotidiens d'échanges renforcent chaque jour la relation de confiance qui s'est instaurée lors de l'adaptation.

L'accueil au quotidien

Le personnel va s'efforcer d'harmoniser ses pratiques dans la prise en charge de l'enfant au quotidien. Il va créer un environnement sécurisant en accompagnant l'enfant tout au long de la journée, c'est-à-dire en lui expliquant les changements d'activités, en instaurant de petits rituels (ex : comptines avant le goûter), en l'accueillant lors de son réveil.

En tant qu'adulte, il va aider l'enfant à prendre en compte l'autre et à intégrer les règles de la vie en groupe.

Ceci dans le respect de sa personne, de son rythme de développement et en concertation avec les familles.

b. Accueil d'enfants porteurs d'handicaps

Les locaux de la structure permettent l'accueil d'enfants porteurs de handicap(s). L'équipe est prête à cette éventualité et est consciente du bénéfice d'un lieu de vie collectif pour ces enfants.

Afin de garantir un accompagnement de qualité, il est nécessaire de s'appuyer sur la connaissance que la famille a de son enfant. Par ailleurs le personnel doit pouvoir être guidé et conseillé par les partenaires médico-sociaux.

Et si le handicap se révèle « conséquent », les professionnelles souhaiteraient, pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans le respect de sa personne et des autres enfants qui l'entourent, que l'enfant vienne accompagné de personnel spécialisé.

Cet accueil pourra faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé. L'accompagnement des enfants et de leurs parents se fera par une écoute et une disponibilité toute particulière des professionnelles de la structure et notamment par la référente santé et accueil inclusif. L'arrivée d'enfant(s) porteurs de handicap(s), leurs différences devront être expliquées aux autres enfants en vue d'une bonne intégration.

c. Accueil des parents ou de l'accompagnateur

L'enfant vit au sein d'une famille ; accueillir un enfant, c'est accueillir ses parents mais aussi accueillir une famille dans ses différences. Chaque famille a son histoire, ses principes éducatifs, ses envies, ses difficultés. D'où l'importance de proposer la même offre de garde quelque soit le milieu social, la religion, la situation familiale,....

Pour que l'enfant se sente en confiance, il faut que ses parents le soient aussi et lui transmettent une certaine sérénité.

Pour aider les parents à la séparation du matin et aux retrouvailles du soir, quelques petits conseils sont donnés :

- Eviter de déposer l'enfant « en coup de vent »
- Prendre le temps de se dire au revoir mais sans trop faire durer la séparation car votre enfant a envie de rester, mais en même temps, il n'a pas envie d'être séparé de vous.
- Dire à l'enfant à quel moment vous venez le chercher (l'enfant ne connaît pas les heures et le temps peut lui paraître plus long qu'à vous) ; qui vient ? et quand ? en lui donnant des repères de son quotidien.
- Apporter le « ninnin » ou « doudou », ainsi l'enfant se sentira plus rassuré.
- Le soir, prendre le temps de se retrouver (observer ce que fait l'enfant, aller à sa rencontre, échanger,...)
- Et chez vous, essayer de prendre le temps de jouer avec lui, raconter ce que vous avez fait pendant votre absence.

Les parents peuvent prendre des nouvelles tout au long de la journée en téléphonant à la structure.

Afin d'assurer un meilleur accueil et suivi de l'enfant, les parents peuvent prendre un temps privilégié avec la directrice ou un membre de l'équipe, chaque fois que cela est nécessaire, soit en prenant rendez-vous, soit spontanément quand cela est possible.

Pour aider les parents dans leur rôle éducatif :

- Des conférences sont organisées
- Des fiches informatives sont à leur disposition (ex : le lavage du nez, la protection de la peau, le sommeil,...)
- Des panneaux à thème sont affichés dans le hall d'accueil.

2. Le rythme

a. Manger à la crèche

La question de l'alimentation des jeunes enfants est plus que jamais au cœur des préoccupations des parents comme des professionnelles. Les défis à relever sont sans précédent : développer le goût de l'enfant, développer sa socialisation tout en favorisant son épanouissement à l'heure des repas, lui transmettre le plaisir de goûter, de manger, et il faut ajouter à cela les contraintes sanitaires et organisationnelles liées à la collectivité.

Un enfant en fin de matinée saturé, est fatigué ; il change de comportement parce qu'il a faim alors un moment de transition entre l'activité, le jeu et le repas est instauré. Cette transition annonce le déjeuner et permet de faire une pause et de passer du jeu aux plaisirs de la table.

Les repas sont servis à des horaires réguliers, cependant le service du repas est adapté à chaque enfant. L'horaire sera modulé en fonction des besoins de chacun.

- Vers 8h15-8h30, une collation est proposée. Cette collation se compose de fruits frais ou de pain accompagnée d'eau ou exceptionnellement de jus de fruits.
- A partir de 11h30, le déjeuner peut être servi, en préservant une amplitude horaire large pour son déroulement (une heure à une heure trente) ;
- Le goûter a lieu à 16h00.

Les repas des bébés sont servis suivant le rythme de chacun.

Un enfant qui dort au moment du repas ne sera pas réveillé. Il mangera plus tard.

Les enfants sont accueillis dans un lieu où l'enfant pourra être acteur.

Biberon et diversification alimentaire :

Les biberons (lait artificiel ou maternel) sont donnés à la demande du bébé dans les bras d'un professionnel qui s'isole. Moment convivial et privilégié avec l'enfant où le mot nourriture doit être associé à un instant de plaisir, d'affection, de sécurité et ainsi de bien-être. En fonction du besoin de l'enfant, le contenant pourra être adapté (biberon, cuillère...). La diversification alimentaire a lieu chez les parents (respect du suivi du rythme de l'enfant, vigilance alimentaire, découverte pour le parent des grimaces de plaisir ou d'étonnement de leur enfant face aux nouveaux goûts...), puis les professionnelles prennent le relais. Les parents s'ils le souhaitent peuvent trouver des conseils auprès des différents membres du personnel. L'introduction d'aliments se fait progressivement, sans forcer l'enfant ; l'aliment rejeté sera proposé ultérieurement.

Repas crèche :

Dès le passage à l'alimentation solide, l'enfant est installé dans un transat ou pris dans les bras. Lorsque l'enfant tient bien assis ou marche seul, il déjeune alors soit sur une chaise haute, soit à table. Il n'y a pas d'âge déterminé pour installer un enfant à table. Certains repères nous guident pour trouver le bon moment :

- L'enfant doit pouvoir se tenir en bon équilibre sur sa chaise.
- L'acquisition de la marche.

L'adulte, assis à ses côtés, l'aide à manger et à découvrir les mets préparés. Il l'incite à goûter et à découvrir des saveurs et des consistances nouvelles. Il permet à l'enfant de prendre les aliments avec les doigts, de ne pas aimer telle ou telle préparation et de ne pas terminer son assiette. Si l'enfant souhaite manger seulement son dessert, il lui sera demandé de le manger en même temps que les autres. Par contre, si l'enfant est trop fatigué, il l'aura de suite et sera couché.

En ce qui concerne la quantité d'aliments, l'équipe fait donc confiance à l'enfant. Ainsi, il est inutile de servir une trop grosse ration sachant qu'une assiette trop pleine peut être dissuasive. De cette façon, la professionnelle instaure le plaisir du repas, le plaisir de manger et de se nourrir convenablement.

Lorsque l'enfant peut manger seul, l'adulte le laisse faire et l'aide si besoin. Il est toujours présent à ses côtés. Les enfants les plus grands peuvent dresser la table. L'enfant peut se servir seul pour les repas froids. (Ex : entrée, fromage, dessert...). Une painière de pain est posée sur la table. L'enfant boit à table, mais aussi régulièrement dans la journée.

L'adulte, durant le repas, favorise une ambiance calme et détendue. Une communication entre les enfants et les adultes permet à chaque enfant de manger dans les meilleures conditions possibles.

La qualité des transmissions de l'équipe concernant les allergies alimentaires doit être irréprochable. Il est donc indispensable de prendre en compte les informations transmises par les parents avant de distribuer les repas.

b. Le sommeil

Le sommeil est un retour sur soi, un moment d'apaisement et un moyen d'introversión. Il est, de plus, un régulateur de la vie psychique de l'enfant car il permet de :

- Se ressourcer
- Grandir
- Mémoriser ses apprentissages

Le sommeil est un besoin physiologique. Il varie d'un enfant à l'autre, parfois d'un jour à l'autre. Le meilleur guide d'un bon sommeil, c'est la bonne forme de l'enfant dans la journée.

Le sommeil est aussi un plaisir, s'il est proposé quand l'enfant manifeste des signes d'endormissement (ex : l'enfant ballie, se frotte les yeux, se touche l'oreille, pleurniche, prend son pouce, ou en fonction du rythme de la maison..) ; alors ne les laissons pas passer !

Ainsi, pour respecter le rythme de l'enfant et une qualité de sommeil optimale, quatre salles de sieste ont été aménagées (pièce sombre, calme, des lits confortables et propres, une température correcte : 19 à 20°, un espace suffisant et une décoration apaisante) et le personnel a mis en place des repères stables :

- L'enfant a son lit à un endroit précis

- La literie imprégnée de son odeur, constitue un environnement sécurisant. Si l'enfant a une « sucette », un « doudou », « un ninnin », une poupée ou autre, il l'emporte bien sûr avec lui.
- Chez les Copains d'Abord, les enfants se déshabillent avec l'aide de l'adulte, vont aux toilettes ou change la couche si besoin et attendent avec l'aide d'une histoire, d'une chanson...que tout le monde soit prêt pour rejoindre la salle de sieste.
- Chaque rite d'endormissement est respecté. Une professionnelle accompagne et reste pendant l'endormissement de l'enfant. Si besoin, elle chante, berce, câline.
- Au-delà d'une ½ heure, l'enfant qui ne dort pas, sera relevé. L'enfant qui ne trouve pas la réassurance dans son lit pourra s'endormir dans la salle de jeux (poussette, tapis...) ou dans les bras.
- L'obscurité n'est pas complète pour rassurer et surveiller l'enfant.
- L'habillement des enfants pour la sieste est adapté aux saisons.
- L'entourage veillera au respect de l'endormissement et du sommeil. En cas d'allées et venues indispensables, être le plus discrète possible (bruit, luminosité...).

Chaque enfant est pris dans son individualité, couché et levé selon ses besoins propres en essayant en même temps de respecter et de privilégier le sommeil des autres. Un enfant peut ainsi être couché à tout moment de la journée et un enfant qui dort ne sera pas réveillé

Dans la mesure du possible, les enfants dont le rythme de sommeil est proche seront couchés dans la même salle de sieste, ceci pour éviter les éveils parasites. La professionnelle sera attentive aux réveils afin de se rendre disponible et ne pas laisser un enfant « en détresse » dans son lit.

- Lors des transmissions, les parents pourront connaître le temps de sommeil (surtout pour les jeunes enfants).Ce temps est pour eux le reflet de la journée de leur enfant et un renseignement précieux pour la gestion de la fin de la journée.

3. Respect de l'individualité de l'enfant

Chaque enfant est unique, or il doit pouvoir grandir à son rythme et être considéré comme une personne à part entière avec ses besoins, ses attentes, ses plaisirs, et ses capacités propres.

Par son observation, sa présence, son attention, la professionnelle essaiera de préserver l'individualité de l'enfant pour qu'il puisse grandir en douceur et prendre son autonomie, d'où l'importance de l'harmonie des professionnelles et de leur disponibilité.

- L'enfant a besoin de repères physiques et affectifs. Ainsi, ce sont toujours les mêmes personnes au même moment (sauf arrêt maladie, stage pour le personnel, dans ces cas, le personnel se remplace mutuellement.) ; l'enfant sera alors rassuré par une voix ou un visage connus.

- Une prise en charge individuelle favorise le lien avec la famille et aide à veiller au bien-être de l'enfant. La professionnelle recueille et prend note des informations sur l'enfant (alimentation, rythme,...) et sur ses habitudes à la maison, qu'elle suivra le mieux possible en fonction des possibilités de la collectivité.

♦ L'enfant est appelé par son prénom. A son arrivée, il est présenté à l'équipe et aux enfants.

♦ Tous les enfants ont la possibilité de garder leurs vêtements personnels et il est vivement conseillé aux parents d'apporter « un objet dit transitionnel ». C'est le « ninnin » ou « doudou » qui porte l'odeur de l'environnement familial (papa, maman, maison). Cet objet favorise la séparation et en cas de chagrin, avec les câlins de la professionnelle, il soulage. Il est important d'accorder une place au « doudou », « ninnin », de respecter la dimension affective de cet objet qui fait le lien entre la maison et la structure d'accueil. Or, pour cette raison, ne pas priver l'enfant s'il en a besoin mais savoir trouver le moment opportun pour encourager l'enfant à le poser lui-même et le lui redonner à tout moment de la journée s'il le réclame.

• La personne qui s'occupe de l'enfant lui parle et lui explique ce qu'elle fait, ce qui se passe. Elle communique avec l'enfant en se plaçant à sa hauteur, avec un vocabulaire adapté et non infantilisant. Elle s'adresse à l'enfant en utilisant le « je » et le « tu ». La communication avec l'enfant n'est pas seulement verbale, elle est aussi non verbale par le regard, le contact, le toucher et le jeu. Les gestes et attitudes seront contrôlés pour ne pas effrayer, inquiéter.

« Déplacer un enfant sans l'avertir, décréter qu'il n'a pas besoin de sa tétine ou de son doudou, confier un bébé à une collègue sans avoir terminé le soin,...sont d'autant de gestes qu'on ne peut qualifier de « violents » (il n'y a pas l'intention de nuire) mais qui coupent la communication avec l'autre, qui n'est alors pas pris en compte en tant que personne »
Christine Schuhl.

Parce qu'il n'est pas toujours aisé de se rendre compte de ses propres déviations et de celles de son équipe dans la pratique quotidienne, un classeur sur la bientraitance est à disposition de chaque professionnelle. Il est mis à jour régulièrement et il est important de s'y référer car les « douces violences », si l'on n'y prête pas attention, peuvent se reproduire au quotidien.

- ♦ Tout acte ou intervention auprès de l'enfant doit être fait en respectant sa pudeur :
 - Des séparatifs de WC préservent l'intimité
 - L'enfant n'est pas dénudé complètement en présence de groupe
 - Lors de jeux d'eau, l'enfant garde sa couche ou est revêtu d'un slip ou d'un maillot de bain.

• Tout échange professionnel concernant l'enfant ou sa famille est un acte réalisé hors de sa présence. Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants, avec leurs convictions morales, religieuses, politiques, philosophiques et culturelles mais aussi avec leurs différences raciales et sociales. Tout ceci dans le respect du fonctionnement de la structure.

La plus stricte confidentialité et le respect du secret professionnel font partie intégrante de la déontologie de l'équipe

- L'équipe accompagne l'enfant dans son autonomie. Elle l'aide à vivre et à formuler ses ressentis (j'aime, je n'aime pas), ses émotions (exprimer ses tristesses, ses colères, ses joies,...), son humeur, ses choix (choisir un jeu, un yaourt ou un flan, telle ou telle professionnelle,...).

- L'équipe accompagne l'enfant dans son adaptation à la vie collective et l'aide à prendre sa place dans un groupe.

- Les activités proposées sont adaptées à leur âge et ne sont pas imposées afin que les enfants puissent y trouver un certain plaisir. Lors d'une activité créatrice, l'enfant sera le seul acteur de sa réalisation ; toujours avoir bien en tête que l'objectif n'est pas de faire quelque chose de joli mais que l'enfant se fasse plaisir et développe sa créativité.

C'est respecter ce que fait l'enfant et ce qu'il est.

Tous sont encouragés et valorisés dans leurs acquisitions et leurs actions.

Bien que les professionnelles aient la responsabilité de tout un groupe, les relations individuelles et l'écoute sont favorisées autant que possible.

Le Doudou : quelle place possède le doudou dans notre structure ?

L'entrée de l'enfant en collectivité est souvent la première grande épreuve de séparation qu'il a à surmonter. Lors des phases de familiarisation, le doudou peut aider à gérer cette séparation car c'est une passerelle entre la maison et notre service où l'enfant doit s'intégrer.

Le doudou amène un peu de sa maison.

Lorsque l'enfant a réussi à trouver sa place dans la structure, le doudou continue de l'aider lors de chaque nouvelle étape comme par exemple le temps du repas, la sieste...Le doudou rassure par sa simple présence auprès de l'enfant.

« Il est où mon doudou ? » cette question revient plusieurs fois dans la journée. Cette phrase peut ne paraître que la simple question d'un enfant, mais signifie en même temps un besoin réel.

Le doudou appartient à l'enfant, lui seul sait lorsqu'il en a besoin.

- L'adulte permettra donc à l'enfant d'emmener son doudou e salle de restauration et de le poser sous ou sur sa chaise ou près du lavabo, en salle de motricité, en salle d'activités.

- Lorsque l'enfant s'est bien familiarisé avec tous ces nouveaux lieux, la professionnelle peut encourager l'enfant à se séparer progressivement de ce doudou sans que ce dernier le suive partout. Par exemple en lui expliquant que pendant le repas, le doudou se repose dans sa panier ou dans le meuble à doudous avant de l'accompagner pour la sieste.

- Le doudou est toujours à sa disposition. Si l'enfant le pose, il peut le récupérer lorsqu'il le souhaite.

Dans le respect de l'identité de chaque enfant, dans un climat d'écoute et de confiance réciproque avec les familles, l'équipe éducative est garante du bien-être de l'enfant.

Lors de chaque acte, la sécurité physique et psychologique de l'enfant est une priorité.

1. Les soins

Les soins requièrent un ensemble de gestes techniques régis par des protocoles précis. Lors des soins, la professionnelle explique à l'enfant les différents gestes qu'elle va effectuer en vue d'assurer et de garantir la sécurité affective et physique de l'enfant. Les soins sont également des moments individualisés.

a. Le moment du change :

L'hygiène :

Importance d'être rigoureux dans le respect des règles d'hygiène, afin d'éviter la propagation des virus et des infections.

Dans un premier temps, veiller à l'hygiène des locaux : les salles de « change » seront lavées et désinfectées quotidiennement (sols, matériels, poignées de porte) avec un produit de détergent / désinfectant. Les tables de « change » où l'enfant sera posé pour lui changer la couche, seront désinfectées après chaque change afin de limiter la transmission des virus et infection d'un enfant à l'autre.

Le matériel utilisé (gant, serviette, thermomètre ou autre) sera à usage unique ou individuel à l'enfant.

Le tapis de change sera recouvert par une serviette de toilette, les serviettes et gants de coton seront lavés après chaque usage.

L'hygiène corporelle de la professionnelle est très importante. Celle-ci se lavera les mains avant et après chaque change avec un savon désinfectant.

La professionnelle ne portera pas de bijoux et évitera aussi le port de vernis à ongles, qui facilite la stagnation des bactéries.

Un savon hypoallergénique pour peaux douces sera utilisé afin de préserver la fragilité de l'enfant.

Chaque famille apportera une crème pour « le change » afin que celle utilisée en collectivité soit la même que celle utilisée à la maison (celle prescrite par le médecin, voir protocole). Ce tube de crème ne sera pas entamé. Cette crème sera appliquée selon les besoins. La date de fin d'utilisation sera notée sur le tube ainsi que le prénom de l'enfant.

Pour les grands, une fiche sur l'acquisition de la propreté (pot ou toilette proposés, couche sieste uniquement, plus de couche) est affichée dans la salle de change.

Une relation privilégiée :

Bien que ce moment du « change » ait pour objectif principal l'hygiène de l'enfant, faire de ce temps, une relation privilégiée avec l'enfant. Il est donc important d'instaurer une relation d'échange lors de ce soin d'hygiène. L'enfant a le droit d'emmener un petit jeu, son

doudou, ceci évite quelques fois que l'enfant bouge trop et facilite la tâche de la professionnelle. Ce jeu peut-être un support de communication.

Favoriser la connaissance du corps de l'enfant en nommant les différentes parties du corps que l'on touche : ex : je prends ta jambe, ton bras, je vais mettre ton body... Cela est particulièrement important pour les bébés qui découvrent progressivement leurs corps.

Il est important de consacrer un temps particulier à chaque enfant, de ne pas se presser et « brusquer » l'enfant durant ce moment.

La professionnelle lors de ce moment ne se consacre qu'à l'enfant dont elle s'occupe.

La professionnelle se place face à l'enfant et à sa hauteur lorsqu'elle lui parle. Pour savoir si une couche est propre, l'adulte ne la sent pas, mais s'en assure discrètement ou la demande à l'enfant plus grand et tient compte de sa réponse (respect de la pudeur).

Le pot ou le wc sera proposé dès que les parents le font à la maison. Si un enfant en fait la demande et que ce n'est pas fait à la maison, un échange aura lieu avec les parents le jour même.

Favoriser l'autonomie de l'enfant :

Durant ce moment du « change », l'acquisition de l'autonomie peut être favorisée.

D'abord son autonomie motrice : proposer à l'enfant sachant se déplacer seul de venir avec la professionnelle pour aller changer sa couche (c'est la couche que l'on change et non pas les fesses, ce qui est important, surtout pour le bébé qui est encore dans le morcellement et n'a pas encore pleinement conscience de son corps et peut craindre que l'on change réellement ses fesses.

Un escalier est à sa disposition afin qu'il puisse monter seul sur la table à langer. La professionnelle va progressivement demander la coopération de l'enfant (ex : s'allonger, s'asseoir, lever les fesses...)

Puis son autonomie de décision : laisser choisir autant que possible le moment en lui posant la question : tu viens changer ta couche ? S'il répond « non », proposer à un autre enfant et revenir vers lui un peu plus tard et là lui expliquer brièvement la nécessité d'y aller maintenant. Ne pas déranger un enfant pendant qu'il fait une activité (ex : puzzle, mosaïque...) Il est également possible de lui laisser le choix de l'adulte qui l'accompagnera. Essayer de changer la couche de l'enfant lorsqu'il en a besoin.

Favoriser l'estime de soi, en le valorisant lorsqu'il réussit à monter seul sur la table de « change » ou lorsqu'il réussit à enlever son pantalon.

Proposer à l'enfant de prendre sa couche, sa serviette, son gant.

Si un enfant est craintif lors du change, il peut lui être proposé de changer sa couche debout.

Pour les plus grands, l'accès aux toilettes est libre. Cela favorise l'acquisition de la propreté sphinctérienne.

Lorsque que l'enfant commence à aller seul sur le pot ou aux toilettes, lui proposer de se déshabiller seul et de retirer sa couche (sauf en cas de selles). Puis lui donner du papier toilette pour qu'il s'essuie seul. C'est lui qui tire la chasse d'eau pour participer à la

disparition de ses urines ou de ses selles, considérées comme une partie de lui-même dans le début de l'apprentissage (Stade anal de Freud).
Puis l'enfant se lave les mains.

L'apprentissage de la propreté :

La propreté : quel est le moment favorable pour envisager cet apprentissage ?

L'acquisition de la propreté se fait quand l'enfant a atteint une maturité psychologique et physiologique suffisante. Tout d'abord, le cerveau et le système nerveux doivent avoir atteint un certain degré de développement appelé « maturation neurologique ». Cette maturation variable se situe entre seize et dix-huit mois.

Une certaine force musculaire est indispensable. Grâce à elle, l'enfant pourra maîtriser ses sphincters.

L'enfant doit avoir connu un bon développement psychomoteur. La position assise doit être nettement acquise afin qu'on puisse envisager de laisser l'enfant assis sur son pot sans fatigue. La marche est également acquise et l'enfant sait monter et descendre l'escalier seul.

Enfin, la vie affective ne doit pas avoir été troublée (ex : naissance d'un petit frère, hospitalisation de la maman, mésentente d'un couple,...)

Tous ces facteurs sont à prendre en compte pour l'apprentissage de la propreté. Il existe donc d'importantes variations d'un enfant à l'autre.

Aussi, l'apprentissage ne peut se faire que dans un climat de confiance réciproque entre l'enfant et ses parents. Il doit se dérouler dans la sérénité avec l'assentiment de l'enfant et en bonne harmonie entre la famille et la structure. Les professionnelles travaillent donc avec les parents, dialoguent avec eux pour le passage au pot ou aux toilettes. Elles proposent mais n'imposent pas le passage aux toilettes.

L'objectif est de préserver le respect du corps, de la pudeur, du besoin et l'envie de faire seul ou non.

Quand l'enfant a sa couche sèche, la professionnelle l'invite à aller aux toilettes et là, s'il dit oui, il peut choisir le pot ou le wc. Elle va le valoriser et l'inviter à baisser ou monter sa culotte, tirer la chasse d'eau. L'adulte met des mots sur ce qui se passe, éveille l'envie d'être propre (ex : mettre un slip comme papa), félicite. Mais, c'est l'enfant qui reste maître de sa propreté.

b. Le lavage de nez :

Pour le bien être de l'enfant, une désinfection rhinopharyngée sera effectuée avant le repas et la mise à la sieste afin de permettre à l'enfant de mieux respirer. Celle-ci ne sera réalisée que si l'enfant en a réellement besoin (enrhumé, prescription médicale) avec une solution de sérum physiologique.

c. La prise de température :

Les professionnelles prennent la température de l'enfant lorsqu'elles observent des signes apparents comme des yeux larmoyants, une impression de chaleur (température) élevée du corps de l'enfant au toucher, des marbrures sur le corps, une baisse d'énergie...

Cette prise de température s'effectue à l'aide d'un thermomètre rectal désinfecté systématiquement après la prise de température.

La professionnelle suivant l'âge de l'enfant peut lui proposer de garder la boîte du thermomètre pendant la prise de température, ceci afin de porter son attention sur autre chose.

Une dose de Doliprane sera administrée à un enfant ayant une température égale ou supérieure à 38.5° (Voir protocole en annexe) et ce suivant l'état général de l'enfant et après avoir téléphoné aux parents. Cette action sera transcrite dans le registre médical.

Chaque soin est relaté à l'équipe et écrit sur le classeur des transmissions quotidiennes. De plus, les différents soins dont a bénéficié un enfant au cours de sa journée seront transmis aux parents afin d'assurer la continuité des soins donnés à la maison et ceux prodigués dans notre structure.

Sur demande des parents, des soins particuliers comme le lavage de nez sont effectués.

En cas de :

- Erythèmes fessiers, les parents peuvent fournir la pommade prescrite par le médecin.
- Allergies alimentaires, les parents doivent fournir un certificat médical mentionnant la liste des aliments à ne pas donner à l'enfant.
Une liste avec nom et prénom des enfants allergiques est affichée au coin repas.
- Saignement chez un enfant, le personnel porte des gants jetables pour le soigner. Il en est de même pour un enfant qui présente des selles liquides.
- Incidents plus graves survenus au sein du Multi-Accueil, le personnel appelle le médecin traitant de l'enfant. Selon la gravité des faits et en cas d'urgence, les pompiers (18) ou le SAMU (15) sont appelés.
- Accidents graves, l'enfant est conduit à l'hôpital.

Dans tous les cas, les parents sont prévenus rapidement.

L'enfant est, et doit rester en bonne santé, tout en découvrant son environnement. Ainsi, au quotidien, les professionnelles surveillent l'appétit, le transit, le sommeil, la bonne forme de l'enfant dans les activités et les événements marquants de la journée (selles, vomissements,...) sont notés sur le carnet de transmissions. Toute apparition de signes avant-coureurs d'une maladie est signalée.

En cas de problèmes particuliers, la directrice de l'établissement en est avertie, et selon la gravité des faits, cette dernière prévient les parents.

2. La santé

Lors de maladie, aucun médicament n'est administré à l'enfant. Les médicaments seront donnés par les parents, le matin et le soir. Les parents doivent informer le personnel que leur enfant est sous traitement.

Certaines pathologies n'entraînent pas une éviction systématique de la collectivité mais une non fréquentation de la structure à la phase aiguë de la maladie est souhaitable : bronchiolite ou bronchite, gastro-entérite, varicelle...

En cas de conjonctivite purulente, l'enfant peut être admis après mise en route d'un traitement par collyre antibiotique.

En cas de présence de poux, un traitement devra être institué avant de reprendre l'enfant. Par ailleurs, suivant une liste de maladies à éviction figurant au sein du règlement de fonctionnement de l'établissement, les enfants contagieux ne sont pas acceptés au sein de la structure.

3. L'hygiène

Il est fortement conseillé aux parents d'amener l'enfant propre aux Frimousses, ceci pour le bien-être de l'enfant lui-même, des autres enfants et du personnel, et les professionnelles sont tenues de maintenir cette propreté. La professionnelle veillera à informer les parents pour renouveler des vêtements de rechange.

Les professionnelles sont obligées de respecter les règles élémentaires d'hygiène par rapport aux locaux, aux matériels, aux enfants et à elles-mêmes.

a. Hygiène individuelle du personnel et des enfants :

Hygiène vestimentaire du personnel

Il est important de porter des vêtements propres et fréquemment renouvelés. Le personnel travaille avec des tenues personnelles adaptées à l'accueil des enfants. Seules des chaussures réservées à l'intérieur de la structure sont exigées.

Le lavage des mains permet le maintien d'une bonne hygiène corporelle de l'enfant, en plus d'un rôle préventif contre certaines maladies et infections.

✓ Pour le personnel

Le lavage des mains doit se faire :

- ⇒ Avant tout contact avec un aliment
- ⇒ Avant chaque repas
- ⇒ Avant et après chaque change
- ⇒ Après avoir accompagné un enfant aux toilettes
- ⇒ Après être allé aux toilettes

- ⇒ Après chaque contact avec un produit corporel (selles, écoulement nasal,...)
- ⇒ Après s'être mouché, avoir éternué

Il se fait avec un savon liquide pendant trente secondes. Le séchage des mains doit être soigneux, avec des serviettes en papier jetable.

Les ongles doivent être propres et coupés courts.

- ✓ Pour les enfants

Le lavage des mains doit être pratiqué :

- ⇒ Avant chaque repas
- ⇒ Après chaque repas
- ⇒ Après être allé aux toilettes
- ⇒ A la suite d'activités comme la peinture, la pâte à modeler, les jeux « de sable », les jeux extérieurs...

Le lavage des mains se fait soit à l'aide de gants de toilette (chaque enfant à son gant), soit au lavabo suivant l'âge des enfants.

Ce lavage des mains deviendra un automatisme du fait de la répétition quotidienne des gestes.

b. Hygiène des locaux

Nettoyer tous les jours les surfaces lavables sans oublier les robinets, les poignées de porte, les chasses d'eau, les tapis de sol.

Aérer régulièrement (au moins quinze minutes), deux fois par jour, les pièces accueillant les enfants.

c. Hygiène du matériel

Nettoyer tous les jours les pots, le matériel de cuisine (vaisselle, micro-ondes, plateaux,...)

Vider et laver tous les jours les poubelles

Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes, en papier et en savon.

Changer le linge dès que nécessaire :

- ✓ gants et serviettes de toilette pour chaque enfant à chaque change. Les gants, serviettes et bavoirs sont lavés systématiquement après chaque usage et séchés au sèche-linge.
- ✓ les draps sont lavés au minimum toutes les semaines ou plus selon les besoins.

d. Hygiène de l'alimentation

Respecter les règles d'hygiène alimentaire dans la « préparation » et la distribution des repas (voir protocole en annexe).

4. Prévention :

- Information et vérification des vaccinations.
- Respect des normes de sécurité du mobilier, du matériel éducatif
- Respect des normes de sécurité des locaux
- Les locaux facilitent une bonne surveillance
- La création d'espaces différents facilite la diversité de réponses aux besoins et rythmes des différents enfants.
- Couleur, luminosité, chauffage, insonorisation, ventilation contribuent au confort et à l'épanouissement des enfants et du personnel.

5. Qualité de l'air :

Aérer est une action très importante. L'aération permet la diminution des différents virus. Elle est faite au moins deux fois par jour en l'absence des enfants (pendant le déjeuner et le goûter car ils sont en salle de restauration) mais aussi pendant que les enfants dorment. En fin de journée, pendant les tâches ménagères, toutes les fenêtres restent grande ouvertes. Un contrôle périodique de la qualité de l'air intérieur est obligatoire (Loi Grenelle 2).

6. Sorties

Une autorisation de sortie est signée à l'inscription par les parents, faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer aux sorties de l'établissement. A chaque sortie (ex : spectacle), les parents sont prévenus afin qu'ils puissent s'organiser ou refuser que leur enfant sorte ce jour-là.

Dès son tout jeune âge, l'enfant a besoin d'être respecté, reconnu en tant que personne. Deux conditions sont donc à remplir : assurer une sécurité affective et une sécurité physique.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la sécurité affective est assurée par :

- ⇒ La période d'adaptation
- ⇒ Le fait de ritualiser les moments de la journée
- ⇒ La mise en place de repères dans l'espace
- ⇒ La relation avec l'enfant (lui parler, le rassurer, le prévenir des changements de position, de jeu, verbaliser ses actes, lui accorder de l'attention,...)
- ⇒ L'attitude observatrice de l'adulte de tous les instants

Quant à la sécurité physique, la professionnelle veillera à aménager un espace sans danger dans lequel l'enfant va pouvoir se mobiliser en liberté, choisir des objets, des jeux adaptés à ses capacités afin qu'il puisse faire des expériences multiples par lui-même (explorer, expérimenter, créer)

Aussi l'aménagement doit satisfaire les besoins de l'enfant qui s'expriment dans divers domaines :

- Développement moteur
- Développement intellectuel
- Développement affectif
- Développement du langage
- Développement social

Dès son tout jeune âge, l'enfant confronte son corps à l'espace, ainsi la professionnelle va faire en sorte que le milieu dans lequel évolue l'enfant soit un lieu de vie qui permette et favorise le développement et l'épanouissement de chaque enfant. L'adulte va accompagner l'enfant vers l'autonomie, tout au long de son accueil dans la structure, dans le respect de son rythme de développement.

Jouer est la plus grande activité de l'enfant. Jouer, c'est grandir car jouer est la base de l'apprentissage et de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Le jeu est une activité ludique, mais surtout une expérience importante dans le développement et l'identité de l'enfant.

Ainsi, la professionnelle peut soit :

- faire jouer : organisation d'un jeu pour les enfants. L'adulte rassemble les enfants autour d'un même intérêt, les fait évoluer à partir des mêmes règles. Les enfants acceptent les règles et apprennent la discipline.

- leur donner à jouer :
 - ⇒ Aménagement de l'espace intérieur ou extérieur (matériels, matériaux et jouets à mettre à la disposition des enfants pour favoriser le jeu)
 - ⇒ Proposition d'un jeu, d'un décor et le jeu se développe au gré des enfants mais l'adulte joue aussi.
- jouer avec : cette situation ne peut bien se suivre que si l'adulte devient un joueur à part entière. L'enfant attend un partenaire. C'est l'enfant et l'adulte qui sont maîtres du jeu. Ainsi, l'enfant peut vivre cette activité en situation d'égalité avec l'adulte.
- le laisser jouer : les enfants décident de leur jeu et l'organisent. L'enfant satisfait son besoin d'indépendance, se crée des situations, des personnages imaginaires. Mais l'adulte est là, il ne laisse pas l'enfant en situation d'abandon et n'oublie pas sa surveillance, mais il le laisse exprimer librement son besoin d'être seul, de se parler à lui-même ou de vivre quelque chose avec d'autres enfants.

Jean Epstein, psychosociologue, insiste bien sur l'importance du « laisser jouer » : il n'est pas nécessaire de vouloir à tout prix « occuper » l'enfant, comme c'est si souvent le cas dans notre société, en multipliant les activités. Au contraire, il est essentiel que l'enfant fasse aussi l'apprentissage de la solitude et de l'ennui, afin de favoriser le développement de son imagination.

Ainsi, l'équipe de professionnelles veille à varier et à respecter un équilibre entre les jeux spontanés libres où l'enfant explore, invente, imite, fait semblant... et les jeux ou activités organisés.

Divers coins jeux permettent ainsi les interactions et favorisent une activité plus posée des enfants et les jeux coopératifs.

Un nombre de jeux conséquent est mis à leur disposition, ceci car les enfants ont des capacités d'attentions limitées et ne restent pas très longtemps sur le même jeu. D'où l'importance d'avoir un choix de matériel assez grand, pour que chacun puisse changer de jeux plusieurs fois, sans devoir s'accaparer celui des autres pour trouver quelque chose à faire, ce qui est source de conflits. Importance aussi que les adultes se répartissent dans les différentes pièces ainsi les enfants le font aussi et sont moins nombreux au même endroit, donc moins de conflits. La professionnelle reste à disposition et à l'écoute de l'enfant.

L'enfant se construit par ses expériences et ses avancées. Proposer un espace de jeu, des jouets et des activités adaptés à l'âge des enfants est l'une des tâches majeures des professionnelles, d'où l'importance d'ajuster aux mieux les propositions aux enfants. Si l'enfant refuse de participer à une activité, l'adulte le laissera observer les autres ; l'enfant souhaitera peut-être y participer une autre fois. Ce qui compte dans l'activité, ce n'est pas le résultat final mais l'expérimentation de l'enfant. La professionnelle veillera à valoriser l'enfant.

Il est aussi important que l'enfant connaisse les limites et les interdits. Il doit savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire. Ce sont les étapes du développement de la socialisation qui vont déterminer le moment, l'ordre d'application des règles et la manière

de fixer les limites. Ce que l'on demande à l'enfant de respecter doit être compatible avec ses compétences.

L'adulte fait confiance à l'enfant et en ses capacités. Il ne met jamais l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas de lui-même, ainsi l'enfant ne se sent pas en difficulté. Chaque enfant, en prenant conscience de ses possibilités, va alors renforcer sa confiance en soi ; cette confiance en soi lui servira de base pour les apprentissages futurs et sera gage d'épanouissement et de bien-être.

Aussi, l'adulte veillera à toujours garder à l'esprit l'importance d'avertir l'enfant s'il doit lui faire interrompre son activité et lui en expliquera les raisons. L'enfant a besoin de temps pour comprendre et accepter la raison pour laquelle l'adulte lui demande de terminer son jeu ou son activité.

Les différentes activités proposées ont toutes, en plus de leur aspect ludique, un objectif bien défini :

- Les jeux moteurs où l'enfant prend conscience de son corps et des diverses fonctions de ses membres, jeux qui favorisent le mouvement.
L'enfant développe ses capacités motrices.

Exemple : piscine à balles, toboggan, échasses, porteurs, vélos, escaliers, ballons, chaises... Courir, ramper, bondir, jeter, grimper, escalader, ... favorisent naturellement le développement physique.

Les jeux à tirer et à pousser qui développent eux aussi le mouvement font prendre conscience des différents modes de déplacements (avance, recule, tourne,...)

Exemple: poussette, toupie, petites voitures, train...

- Les jeux sensoriels : Ils permettent aux enfants de développer et d'éveiller leur sens.

Exemple :

- loto des situations sonores : jeu permettant d'éveiller l'attention des enfants, l'écoute, et le développement du langage.
- Livres et tapis tactiles, jeu des odeurs, jeu de kim (développe l'observation), jeux musicaux, jeux d'eau, pâte à modeler, pâte à sel, terre, manipulations de graines (riz, lentilles, semoule,...)

- Les jeux de société : l'enfant apprend à suivre les règles d'un jeu, à jouer à plusieurs, à respecter l'autre, à attendre son tour pour jouer ; cela lui apprend à vivre en société. Aussi, l'enfant, dans ces jeux, découvre, cherche, dialogue. Ces jeux permettent alors d'attirer l'attention, de développer la mémoire, le sens de la recherche.

Exemple : le bingo, la course aux escargots, les lotos, les mémorys.

- **Les jeux de découvertes** : ils permettent à l'enfant de connaître les différentes fonctionnalités d'un jeu.

Exemple : tableaux, découvertes, boîtes à formes

- **Les activités manuelles** : elles permettent à l'enfant de développer son adresse, sa préhension fine, sa motricité fine, son imagination, de découvrir différentes matières, différents matériels.

Elles initient également le partage.

Exemple : pâte à modeler, peinture (au pinceau, à l'éponge, au rouleau,...), mosaïque, gommettes, puzzles, légos, kapla, perles...

- **Les jeux expressifs** : les danses, les histoires, les chants, les comptines à gestes font régner un certain climat affectif. Elles offrent des moments de relations privilégiées.

- **Les jeux d'imitation** : où l'enfant fait comme l'adulte. Il s'identifie pour un instant à l'adulte.

Exemple : dinette, coiffeur, docteur...

Toutes ces activités doivent être, avant tout, source de plaisir pour l'enfant.

Le jeu est essentiel dans la vie du jeune enfant. C'est un espace d'expériences, mais pour ceci, il doit être un espace de liberté. L'enfant ne fait pas ce qu'il veut, mais veut ce qu'il fait. Le jeu n'a d'autre but que de permettre à celui qui joue de se réaliser.

Ouverture sur l'extérieur

Les Frimousses sont un lieu de vie épanouissant pour l'enfant, mais pour le sortir du quotidien et l'éveiller différemment, l'équipe a souhaité lui offrir d'autres possibilités, notamment un premier contact avec des activités artistiques et culturelles

Or des actions sont conduites :

- Le partenariat avec :
 - La bibliothèque municipale (emprunts de livres, de CD)
 - La ludothèque (animations ponctuelles)
 - Les écoles maternelles (invitation à des spectacles)
- L'organisation de spectacles (marionnettes, cirque)
- La venue d'intervenants extérieurs, par exemple ateliers d'expression autour des livres, de la musique, ceci pour que chaque enfant ait accès aux histoires, à l'imaginaire, mais aussi favoriser sa curiosité et participer à la lutte contre les inégalités culturelles.
- L'organisation d'une kermesse
- Des sorties :
 - Forêt
 - Fête foraine
 - Marché

Ainsi, ces actions ont des intérêts communs et ont comme objectifs :

- D'être en contact avec d'autres personnes (adultes, adolescents, enfants : autre mode de socialisation)
- De se rencontrer et se découvrir
- De maintenir le lien social
- De favoriser l'entraide
- De se transmettre des savoirs
- De stimuler les sens

Aussi, ces actions permettent aux enfants d'explorer le monde environnant dans un contexte différent de celui de la famille.

EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Un projet éducatif ne peut être statique dans le temps. L'équipe de professionnelles doit régulièrement se remettre en question, adapter ses pratiques aux demandes des parents qui évoluent.

Il est donc indispensable d'évaluer dans un premier temps la pertinence des projets mis en place et peut-être dans un second temps de les faire évoluer.

Ainsi, ce projet sera actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel. L'équipe de professionnelles se réunira pour porter un regard sur :

1. L'évaluation qualitative :

➤ Au niveau des enfants

- Le temps d'accueil est-il fait dans la bienveillance afin que l'enfant passe une bonne journée ?
- La période d'adaptation a-t-elle une incidence sur l'intégration de l'enfant ?
- Comment vivent-ils au sein de la structure ?

➤ Au niveau des parents

- Répondons-nous avec suffisamment de souplesse à leurs besoins de garde ?
- Sommes-nous suffisamment à leur écoute ?
- Se sentent-ils bien intégrés ?

➤ Au niveau de l'équipe

- Le travail se fait-il dans la concertation ?
- La communication est-elle efficace ?
- Chaque professionnelle se sent-elle bien intégrée à l'équipe ?

➤ Sur le fonctionnement et les méthodes de travail

- Organisation et vie quotidienne de la structure
 - ❖ Activités offertes aux enfants
 - ❖ Relations extérieures
 - ❖ Orientations éducatives
- Occupation des locaux
- Matériel
- Règlement de fonctionnement

2. L'évaluation de la réponse au contexte social

- Motif principal de la demande d'accueil

**Travail des deux parents, dépannage, urgence sociale, recherche de travail, liste d'attente
accueil régulier, complément de garde, enfant handicapé**

- Profil des familles

3. L'évaluation quantitative

- Nombre de journées ou heures réalisées
- Travaux d'occupation
- Refus d'admission (nombre, motif)

4. L'Évaluation projective

- Les points du projet qui doivent être revus, corrigés, rajoutés ou supprimés
- Eventuellement : des nouveaux objectifs

ANNEXES

Carnet de bord en cas de suspicion de maltraitance

Nom et prénom de l'enfant :

Date et Heure	Description des faits observés ou/et des propos exacts	Ressentis personnels (doivent être clairement différenciés des faits mais néanmoins reconnus et identifiés	Pensées et Hypothèses (estimation du danger encourus par l'enfant)

**Gardons en mémoire qu'un seul signe ne suffit pas pour affirmer qu'il s'agit d'une suspicion de maltraitance ;
Il est toutefois essentiel de relever les signes particuliers et inquiétants et de les répertorier.**

Calendrier d'entretien des jouets et jeux

Quels jouets	Produits	Comment	Quand
Jouets plastiques lavables	Nettoyant désinfectant	Lave-vaisselle basse température si les jeux le permettent ou désinfection à la main avec un produit désinfectant	1 fois par semaine pour le groupe 2 ou + si nécessaire 1 fois par quinzaine pour le groupe 1
Jouet en bois	Nettoyant désinfectant		1 fois par semaine pour le groupe 2 ou + si nécessaire 1 fois par quinzaine pour le groupe 1
Piscine à balles	Nettoyant désinfectant	Sous la douche dans les filets	1 fois par trimestre
Peluches		Lave-linge basse température (40°)	1 fois par mois
Trotteurs et autres jouets roulants	Nettoyant désinfectant		1 fois par mois
Poupées		Lave-linge basse température (30°)	1 fois par mois
Habits de déguisement		Lave-linge basse température (30 -40°)	1 fois par mois
Mobilier de jardin	Nettoyant désinfectant		1 fois par mois
Jouets plastiques du jardin	Nettoyant désinfectant		1 fois par quinzaine et + si nécessaire

Calendrier d'entretien général des espaces de vie

Quoi	Comment	Fréquence	Remarques
<p>Pour les sols et les plinthes de l'ensemble des locaux</p> <p>Accueil, bureau, salles de jeux, salles de sieste, Office alimentaire, biberonnerie, buanderie, vestiaire du personnel et sanitaires.</p>	<p>Ouvrir les fenêtres</p> <p>Aspirer</p> <p>Récurer</p> <p>Grand seau bleu</p> <p>+ nettoyant désinfectant</p>	<p>1 fois par semaine et + si nécessaire</p>	<p>L'espace doit être disponible à partir de 7h00</p> <p>Changer l'eau dès que c'est nécessaire</p>
Poignées de portes et interrupteurs	Lavette bleue	1 fois par jour	
Portes	Lavette bleue	1 fois par mois	
Murs	Grand lessivage	1 fois par an	
Tables et chaises	Lavette bleue	Après chaque utilisation	
Meubies dans les 2 sections	Lavette bleue	Tous les jours	
Casiers des enfants		1 fois par mois	
Tapis de sols	Lavette bleue	1 fois par jour et + si nécessaire	
Tapis de change	Lavette bleu	Après chaque utilisation	
Matelas		1 fois par semaine et + si nécessaire	
Couchettes	Lavette bleue		
Lavabos	Nettoyer puis désinfecter les lavabos		
Poubelles	Pour les W-C : Nettoyer la faïence murale, l'intérieur et l'extérieur de la cuvette, la lunette et le couvercle, le réservoir de la chasse d'eau.	1 fois par jour	Réapprovisionner les distributeurs à papier, à essuies-mains et à savons.
W-C	Nettoyer le porte balayette, les poignées de porte et si besoin la porte	Et une fois par semaine utiliser le gel détartrant	Vider les poubelles Désodoriser
Table à langer	Récavage : Grand seau bleu Petit seau rouge + lavette rouge	Opération quotidienne et + si diarrhées et vomissements	
Miroirs	Lavette bleue	Une fois par jour	
Placards	Lavette bleue	Une fois par mois	
Couvertures	Lavage en machine	Tous les 2 mois	

- **Les produits pour les sols et les surfaces sont des produits désinfectants-dégraissants**
- **Les produits pour les sanitaires sont des produits à action désinfectante et détartrante**
- **Les produits pour les vitres sont des produits courants**
- **Les chiffonnettes sont de couleurs différentes pour le mobilier, les jouets, les sanitaires.**
- **Pour les mains :**
 - Savon doux délivré par un distributeur mural
 - Mousse hydro végétale pour la désinfection des mains
 - Distributeur d'essuie-mains mural et poubelle à pédale
- **Réceptacle anti-odeur pour les couches : Poubelle Sengenic**
- **Aération des locaux plusieurs fois par jour.**
- **Le soir, après le nettoyage, pulvériser à l'aide de la bombe aérosol un produit désinfectant.**

Protocole d'hygiène préventive et renforcée en cas de maladie contagieuse

L'application des mesures usuelles d'hygiène doit être **renforcée** et parfois adaptée en cas de maladie contagieuse identifiée dans l'établissement en fonction de la source et du mode de contamination afin d'en **interrompre la chaîne de transmission**.

Les sources de contamination :

- Sécrétions oropharyngées : toux, éternuements, postillons, salive...
- Matières fécales.
- Peau infectée : plaie...
- Cheveux infectés ou parasités.
- Sang.

Les modes de contamination :

Contamination directe : de personne à personne (ou animal).

Contamination indirecte : produit ou matériel contaminé.

Prévention :

- Nettoyage quotidien : surfaces sols, poignées...
- Respect de l'hygiène alimentaire : préparation et distribution des repas.
- Hygiène individuelle : lavage des mains : le personnel et les enfants.
- Importance de l'hygiène corporelle individuelle, pour les adultes mais aussi **EDUCATION** pour les enfants

Mesures renforcées :

- ❖ **Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination par les sécrétions respiratoires :**

Lavage soigneux des mains qui demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection

Nettoyage soigneux des sécrétions nasales avec des mouchoirs en papier à usage unique jetés dans une poubelle recouverte d'un couvercle.

Désencombrer le nez de l'enfant avec du sérum physiologique aussi souvent que nécessaire.

Lavage soigneux des surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade.

Veillez à ce que l'objet porté à la bouche par l'enfant contaminé ne soit pas remis en service avant décontamination.

❖ **Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination par les selles**

Lavage soigneux des mains.

Manipulation de tout objet ou matériel souillé par les selles avec des gants jetables. Les placer dans des sacs fermés afin qu'ils soient lavés.

Nettoyage soigneux des matelas de change ou de lit souillés...

❖ **Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination à partir de lésions cutanées.**

Lavage soigneux des mains.

Utilisation de gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (mycose, impétigo...). Les gants doivent être retirés et jetés avant de toucher tout autre objet (poignées, portes, cahier, crayon, téléphone...).

En cas de conjonctivite, nettoyage de chaque œil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle.

Pour les infections du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...), lavage soigneux des turbulettes, draps, coussins, objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) ainsi que les déguisements et habits de poupées.

Pour les verrues plantaires, nettoyage soigneux des sols et des tapis de motricité sur lesquels les enfants sont pieds nus. (Port de chaussettes)

❖ **Contamination par le sang ou autre liquide biologique :**

Lavage soigneux des mains.

Port de gants.

❖ **Mesures d'hygiène pour les parents :**

Port de sur-chaussures dans la crèche.

Echange d'informations avec l'équipe concernant leur enfant (transmission des problèmes de santé).

Rôle éducatif du personnel (selon la demande des parents).

Ne pas laisser perdurer un rhume.

Hygiène personnelle :

- Répéter très souvent dans la journée +++ si contact avec des aliments.
- Avant chaque repas.
- Après chaque mouchage.
- Avant et après chaque change.
- A renouveler chaque fois qu'il y a contact avec des produits corporels : selles, urines, autre liquide...
- Après le passage aux toilettes.

- Le lavage de mains se fait avec du savon liquide / solution hydro alcoolique.

Lavage de mains des enfants :

- Avant / après chaque repas.
- Après le passage aux toilettes.
- Après la manipulation d'objets possiblement contaminés : terre, animal...

Protocole d'urgence et de recours au service d'urgence

En cas d'urgence

- Garder son calme
- Une personne appelle le 112
- Une autre personne reste vers l'enfant qui n'est pas bien et le rassure
- Eviter de le mobiliser
- Une autre personne prend en charge les autres enfants dans une autre pièce afin de laisser l'enfant malade ou blessé au calme
- Faire des transmissions orales et écrites détaillées sur les circonstances de l'accident, les gestes effectués, les personnes prévenues.

Autres numéros d'urgence :

Maison Médicale : 0 03.81.64.06.09

POMPIERS 18 (018)

Centre anti poison de STRASBOURG : 0 03.88.37.37.37

POLICE 17 (017)

PROTOCOLE DE MISE EN SECURITE

en cas d'intrusion malveillante

Donner l'alarme

Siffler 3 coups de sifflets, prévenir le responsable de l'établissement

Appeler les urgences, le 17 ou le 112 et attendre la conduite à tenir

Fermer à clés les deux portes intérieures d'accès à la crèche

Organisation du confinement

Regrouper tous les enfants dans les deux salles de confinement définies

La directrice ou son adjointe prend le classeur des présences, le téléphone de la structure

Fermer à clés depuis l'intérieur les portes des deux dortoirs servant de salle de confinement

Rester baissé et éloigné de la porte

Faire un maximum de silence, rassurer les enfants et détourner leur attention. Propose à boire (bouteille de la caisse de sécurité)

La directrice ou son adjointe contacte l'autre groupe confiné pour donner les informations sur la conduite à tenir en lien avec les urgences, le 17 ou le 112.

Attendre les instructions des secours ou du responsable de l'établissement.

Crèche Les Frimousses
1 rue des Boutons d'Or 25120 MAICHE
03.81.64.11.12 / 06.35.11.30.05

Conduites à tenir et mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

Lorsqu'une parole ou un comportement dénigrant, une trace physique, un manque d'hygiène ou tout autre évènement, (cf. feuille de repérage des signes en annexe 1) éveille un doute, une suspicion de maltraitance :

1)

- En parler à la responsable
- En parler à l'infirmière
- En parler au médecin référent

Et en parallèle, consigner par écrit dans un carnet de bord les signes inquiétants, les faits observés ou/et des propos exacts (cf. carnet de bord en annexe 2).

2) La directrice s'entretient avec les parents, sans porter de jugement, pour recueillir des informations qui pourraient exprimer ce qui a été observé ou pour déceler des signes qui doivent alerter.

Attention, si l'entretien avec les parents est susceptible d'augmenter les risques pour l'enfant et ou s'il s'agit de suspicion d'abus sexuels, procéder au signalement sans en informer les parents.

- La directrice informe son directeur de service.

3) Si la directrice estime que la situation mérite d'être analysée, elle pourra faire appel au Service de la Protection de la Jeunesse ; en dehors d'une situation d'urgence ou lorsqu'on est dans le questionnement et le doute à propos de la situation d'un enfant → **Transmission d'information préoccupante** :

- Soit au Conseil général via la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Tel : 03 81 25 81 19 Courriel : sdrip25@doubs.fr
- Soit au 119
- Soit au Numéro Vert d'Enfance et Partage 0800 05 1234

En cas de danger grave ou imminent → **Signalement au procureur de la République**

- Tel : 03 81 65 13 00.
- Courriel : tgi-besancon@justice.fr et accueil-besancon@justice.fr

ANNEXE 1 : Feuille de repérage des signes en cas de suspicion de maltraitance

Des signes physiques :

- Ecchymoses chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul, et/ou sur des zones cutanées non habituellement exposées
- Brûlures sur des zones habituellement protégées par les vêtements
- Fractures multiples d'âge différent. Chez un nourrisson, toute fracture est suspecte en dehors d'un traumatisme à très forte énergie (accident de la voie publique, chute de grande hauteur)
- L'association de lésions de types différents (morsures, griffures, brûlures, ecchymoses, etc.)

Des signes de négligences lourdes portant sur l'alimentation, le rythme du sommeil, l'hygiène, les soins médicaux, l'éducation, la sécurité au domicile ou en dehors.

Des signes de maltraitance psychologique : troubles des interactions précoces, troubles du comportement liés à un défaut de l'attachement, discontinuité des interactions, humiliations répétées, insultes, exigences excessives, emprise, injonctions paradoxales.

Des signes comportementaux de l'enfant :

- Toute modification du comportement habituel de l'enfant pour laquelle il n'existe pas d'explication claire
- Un comportement d'enfant craintif, replié sur lui-même, présentant un évitement du regard
- Un comportement d'opposition, une agressivité, ou au contraire une recherche de contact ou d'affection sans discernement

Des signes comportementaux de l'entourage vis-à-vis de l'enfant :

- Indifférence notoire de l'adulte vis-à-vis de l'enfant (absence de regard, de geste, de parole)
- Parent ou adulte ayant une proximité corporelle exagérée ou inadaptée avec l'enfant
- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dires de l'enfant

PROTOCOLE EN CAS DE FIEVRE

Définition : la fièvre est l'élévation de la température corporelle au-delà de 38°C, en l'absence d'activité intense, chez un enfant normalement couvert, et dans un environnement tempéré.

Avant toute prise de température, il est important de mettre l'enfant au repos au moins 20 minutes (y compris après une tétée) : cf. procédure de prise de température corporelle.

Température comprise entre 38°C et 38.5°C

- Déshabiller l'enfant, le laisser en body ou en maillot
- Lui proposer à boire régulièrement des petites quantités d'eau
- S'assurer que la température ambiante n'est pas trop élevée (T° idéale : 19°C)
- Surveiller régulièrement la température de l'enfant (toutes les heures avec thermomètre frontal, toutes les 2 à 3 heures avec thermomètre rectal)
- Noter les heures et températures obtenues sur la fiche ou cahier de l'enfant

Température supérieure ou égale à 38.5°C

- Même conduite à tenir que précédemment
- Si et uniquement si l'enfant le tolère, appliquer une poche de glace ou un gant de toilette d'eau froide sur la tête, le cou et sous les aisselles
- Informer les parents, et surtout s'informer auprès d'eux si un traitement a été donné (Lequel ? Quelle dose ? A quelle heure ?)
- Si l'enfant a déjà reçu une dose de paracétamol ou un médicament en contenant ou un anti-inflammatoire (ex : Advil®), depuis moins de 6 heures, **NE RIEN LUI DONNER**
- Si l'enfant n'a rien reçu : lui donner une dose/poids de **DOLIPRANE** (Sauf en cas d'allergie au paracétamol inscrite sur dossier de l'enfant), **toutes les 6 heures sans dépasser 4 doses/24heures**
- Si vous n'arrivez pas à joindre les parents ou en cas de doute, appeler le médecin de l'enfant ou le médecin régulateur du SAMU (0 15) pour savoir la conduite à tenir
- Ecrire le traitement donné ainsi que la dose administrée sur la fiche ou cahier de l'enfant et mentionner le nom de la personne qui a donné le traitement.

DOLIPRANE suppositoire :

- De 3 à 8 kg : 1 suppositoire de 100 mg toutes les 6 heures
- De 8 à 12 kg : 1 suppositoire de 150 mg toutes les 6 heures
- De 12 à 15 kg : 1 suppositoire de 200 mg toutes les 6 heures
- De 15 à 24 kg : 1 suppositoire de 300 mg toutes les 6 heures

A SURVEILLER AUPRES DE L'ENFANT :

- sa température corporelle
- son comportement
- son appétit
- la fréquence et l'aspect de ses selles
- son état cutané : si présence de petites taches rouges ou d'hématomes qui ne s'effacent pas lorsqu'on appuie dessus => urgence

URGENCE SI :

- l'enfant de moins de 3 mois présente une température $\geq 38^{\circ}\text{C}$
- l'enfant ne bouge plus ou est anormalement agité, plaintif, geignard
- si vomissements en jet
- si la peau présente des taches rouges ou hématomes
- si l'enfant est pâle, gris, et présente une cyanose péri-buccale
- si convulsions
- si gêne respiratoire
- si fièvre $\geq 40^{\circ}\text{C}$

⇒ APPELER LE SAMU (0 15)

Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure

La prise de médicaments reste à la charge de la famille et se fait, dans la mesure du possible, en dehors des temps d'accueil.

La plupart des médicaments pouvant être prescrits 2 fois par jour, le médecin traitant de l'enfant devra en tenir compte et éviter la prise dans la journée.

Les médicaments à donner matin et soir doivent être administrés par les parents à leur domicile.

Aucun médicament y compris homéopathique provenant de l'extérieur ne sera donné.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé :

Pour tous les enfants avec des besoins de santé particuliers (du fait d'un handicap, d'une maladie chronique, d'une allergie...), il est nécessaire de travailler avec le médecin et les parents à la formalisation d'un PAI :

Cette démarche a pour objectif de bien connaître les besoins de l'enfant au quotidien dans son environnement afin de faciliter son accueil. C'est la connaissance de ses besoins particuliers liés à son trouble de santé qui va déterminer s'il y a nécessité d'établir, entre autre, un protocole de soins médicaux (traitement médical quotidien et/ou protocole d'urgence). Une formation sera donnée à l'équipe éducative si nécessaire.

Ce projet d'accueil permet de délimiter les responsabilités de chacun et d'assurer la sécurité de l'enfant.

Protocole d'administration de paracétamol :

En cas de fièvre, la directrice, son adjointe, et par délégation une auxiliaire de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants, ou une animatrice petite enfance pourront administrer le paracétamol en suivant un protocole, daté et signé par le médecin de structure, régulièrement réactualisé et sous la condition de disposer en amont de l'autorisation écrite des parents.

Par précaution la professionnelle téléphonera à l'un des parents pour s'assurer de la dernière prise de paracétamol et du poids actuel de l'enfant.

Cet acte sera notifié dans le registre des traitements.

Intervenants extérieurs :

La structure accepte si l'état de l'enfant le nécessite, la venue d'un intervenant extérieur (Kinésithérapeute, psychomotricien...). Les parents doivent en informer la directrice au préalable et fournir une ordonnance.

Cette intervention pourra faire l'objet d'une convention de partenariat entre la mairie et l'établissement dont dépend l'intervenant.

Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif

Cadre pédagogique :

La sortie se prévoit dans le cadre du projet pédagogique et (ou) du projet d'année.

Information aux familles :

Seuls les enfants dont les parents ont déjà rempli une autorisation de sortie dans le dossier d'inscription de leur enfant peuvent participer à une activité à l'extérieur du lieu d'accueil ou de son espace extérieur privatif.

Si l'il s'agit d'une sortie avec des modalités inhabituelles (visite avec transport en véhicule et /ou chez un accueillant) faire une information écrite spécifique aux parents, qui décrit les modalités d'organisation et de transport et solliciter de leur part un accord écrit spécifique pour cette sortie.

Demander également l'autorisation de prendre leur enfant en photo.

Accueillant :

Si la sortie a lieu chez un accueillant, elle nécessite un contact avec lui afin de vérifier s'il y a bien adéquation entre les objectifs pédagogiques, la sécurité des enfants et les modalités d'accueil du lieu.

S'assurer qu'il y a un local en dur pour s'abriter pour le déjeuner, la sieste en cas de mauvais temps.

Liste des enfants :

Créer un listing des enfants inscrits à la sortie avec les noms et numéros de téléphone des parents.

Si un enfant demande une prise en charge particulière, prévoir tout ce qui est nécessaire en référence à son PAI.

Encadrement :

Une sortie nécessite la présence de 2 professionnelles minimum dont une diplômée en suivant l'encadrement minimum prévu dans le décret : 1 adulte pour 5 enfants (Art.R 2324-43-2).

Une autre professionnelle diplômée doit rester dans la structure avec les autres enfants et le reste du personnel.

Si la responsable de la structure n'est pas présente lors de la sortie, elle délègue un pouvoir de direction sur les professionnelles accompagnatrices.

Selon les spécificités du lieu de sortie, les conditions de déplacement de l'âge des enfants, il peut être indispensable de prévoir un encadrement plus important.

- 1 adulte pour 2 enfants de moins de 2 ans.
- 1 adulte pour 3 enfants de 2 à 4 ans.
- 1 adulte pour 4 enfants de 4 à 6 ans.

Avant chaque sortie, consulter la liste des interdictions de sortie.

Les parents peuvent accompagner en plus mais ils ne peuvent prendre en charge que leur(s) enfant(s).

Trajet/transport :

Si le déplacement se fait à pied, les enfants doivent être tenus en main par un adulte, installés dans une poussette ou utiliser la corde.

Pour un transport en car, la loi ne prévoit pas d'obligation particulière mais prévenir l'assurance.

Repas midi et/ou goûter :

Les repas seront fournis par la structure.

Prévoir des glacières pour le transport.

Matériel à emporter (à adapter selon la sortie) :

- Téléphone portable + son chargeur et la liste des numéros des parents
- Trousse de secours + trousse PAI si besoin
- Mouchoirs
- Couches
- Pot
- Lingettes nettoyantes
- Gel hydro-alcoolique
- Bouteilles d'eau, biberons, gobelets...
- Doudou/tétines
- Vêtements adaptés à la sortie et à la saison
- Pot
- Quelques vêtements de rechange